



ELECTIONS COMMUNALES 2018

-

PROGRAMME ECOLO - MONS



Table des matières

Table des matières	2
INTRODUCTION GENERALE	4
I Pour une ville plus verte	6
1. Introduction	6
2. L'Aménagement du territoire	6
2.1. Vue d'ensemble	6
2.2. Nos priorités	7
3. La Mobilité	8
3.1. Vue d'ensemble	8
3.2. Nos priorités	8
4. Propreté : Mons deviendra (enfin) une commune propre	15
4.1. Vue d'ensemble	15
4.2. Nos priorités	15
Mons vers le zéro déchet ! Premier objectif : diminuer de moitié le nombre de kilos de déchets par an et par habitant	17
5. Un cadre de vie sain pour une meilleure santé	18
5.1. Nos priorités	18
Chaque Montois·e doit avoir à proximité de chez lui un espace vert, de convivialité et de jeux pour les enfants.	18
6. Développement de la nature	19
6.1. Les axes d'actions et les propositions d'ECOLO Mons pour les mettre en œuvre	19
7. Energie : Mener une politique de l'énergie qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux	20
7.1. Plan d'action	20
Mons arrêtera de gaspiller votre argent en diminuant sa facture énergétique !	20
7.2. Nos Priorités	21
II Pour une ville bien gérée pour le bien de tous	23
1. Introduction	23
2. Finances communales : Assurer une gestion éthique, équitable et rigoureuse des finances communales et de l'administration	23
2.1. Vue d'ensemble	23
2.2. Nos priorités	23
3. Démocratie au niveau communal	25
3.1. Vue d'ensemble	25
3.2. Nos priorités	25
4. Créer les conditions d'une administration sereine, en mouvement et tournée vers le citoyen	27
4.1. Vue d'ensemble	27
4.2. Nos priorités	27
III Pour une ville plus juste	29
1. Introduction	29
2. Redéploiement économique	29
2.1. Vue d'ensemble	29

2.2. Nos priorités 30

De Nimy à Flénu, en passant par Saint Symphorien ou Hyon, les Montois · e · s doivent pouvoir faire leurs courses près de chez eux 30

3. Notre politique en matière de CPAS 31

3.1. Vue d'ensemble 31

3.2. Nos priorités 31

4. Une commune qui valorise nos aînés et inclut les personnes en situation de handicap 32

4.1. Nos Priorités 32

5. Des Montois en bonne santé 34

5.1. Nos priorités 34

6. Agriculture et alimentation 35

6.1. Vue d'ensemble 35

6.2. Nos priorités 36

IV Pour une ville du vivre ensemble 39

1. Introduction 39

2. Pour plus de convivialité à Mons 39

2.1. Vue d'ensemble 39

2.2. Nos Priorités 39

3. Sécurité 41

3.1. Vue d'ensemble 41

3.2. Nos priorités 41

4. Enseignement et jeunesse 43

4.1. Vue d'ensemble 43

4.2. Nos priorités 43

5. Sport 46

5.1. Vue d'ensemble 46

5.2. Nos priorités 47

6. Interculturalité 49

6.1. Vue d'ensemble 49

6.2. Nos priorités 50

7. La Culture 52

7.1. Vue d'ensemble 52

7.2. Nos priorités 52

8. Le Tourisme 53

8.1. Vue d'ensemble 53

8.2. Nos priorités 53

9. Le Logement 54

9.1. Vue d'ensemble 55

9.2. Nos priorités 55

INTRODUCTION GENERALE

« Nous sommes des citoyennes et des citoyens engagés pour la justice sociale et environnementale. Nous voulons construire un monde plus juste permettant l'émancipation de toutes et tous aujourd'hui et demain. Nous voulons que les êtres humains soient considérés comme la principale richesse des sociétés qui peuplent la planète. Nous sommes conscients de notre interdépendance avec les peuples du monde et les écosystèmes naturels. Nous voulons léguer aux générations futures une planète viable. La justice sociale et la justice environnementale sont pour nous indissociables. Leur réalisation implique la participation active du plus grand nombre et le développement de toutes les solidarités : institutionnelles ou spontanées, maintenant, ici et ailleurs, aujourd'hui et demain. Nous voulons changer la marche de ce siècle et ouvrir un horizon post-capitaliste contre l'alliance des conservatismes et du productivisme ».

Extrait du *Manifeste d'Ecolo* (2013).

Penser globalement

Détérioration de l'environnement et menaces pour la santé publique, épuisement des ressources, réchauffement du climat, dégradation de nos conditions de travail, chômage persistant, exclusions sociales, fossé grandissant entre ceux qui concentrent les richesses et ceux qui n'y ont pas accès, tensions entre pays du Nord et du Sud... Telles sont les réalités qui nous atteignent et nous inquiètent, globalement, sur la planète, et localement, dans les communes d'ici et d'ailleurs. Ce sont les symptômes d'un système économique, politique et social qui s'essouffle ; les marques visibles d'une mondialisation ultralibérale qui nous accule dans des impasses.

Nous avons besoin de rêver et de construire ensemble un autre développement pour le XXI^e siècle, dont les fondations sont la solidarité entre tous les humains et avec les générations futures, l'équité et la justice des relations sociales et commerciales, le respect des ressources naturelles et de l'environnement. Nous voulons être acteurs des changements qui s'annoncent car les dégâts du productivisme ne feront que s'amplifier si nous n'optons pas pour une autre politique.

Agir localement

Pour les écologistes, les communes et les villes ont un rôle important à jouer. C'est au niveau local que la plupart des problèmes liés au mal-développement se vivent concrètement. C'est là que stress, bruit, chômage, isolement, etc. sont le plus visibles. Et les communes ont des nombreux moyens d'action.

De l'économie d'énergie au choix des matériaux de construction, de l'accueil des réfugiés à l'application d'une pédagogie d'ouverture et de tolérance dans les écoles, chacun de ces actes, multiplié par le nombre de communes, peut peser sur les politiques d'une façon conséquente.

Un autre monde est possible ! Et il commence à se construire au niveau de notre commune, de notre quartier.

Changeons la manière dont nous y vivons, la façon dont nous y travaillons et dont nous nous y déplaçons. Là où nous y avons nos ami-e-s, notre famille. Notre vie. Par l'action publique, évidemment. Mais aussi par l'action collective. En réinventant la façon dont

notre commune fonctionne et dont les relations s'organisent entre citoyen-ne-s et autorités.

Il est temps de réhabiliter le plaisir politique, de retrousser nos manches pour construire ensemble, avec enthousiasme et réalisme, les communes de demain.

C'est en faisant référence aux enjeux de société et valeurs qui sous-tendent ces changements qu'Ecolo veut renforcer sa présence à Mons et porter ses priorités politiques :

- renforcement de la démocratie, exercice de la citoyenneté et participation, Il s'agit de rendre Mons aux montois !
- utilisation parcimonieuse de l'énergie et des ressources naturelles : objectif « zéro carbone ou zéro déchet » parce que nos Villes sont des acteurs majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique, relocalisation des activités économiques et promotion de celles qui sont utiles du point de vue social et environnemental,
- développement des solidarités et du lien social, ouverture aux autres,
- promotion d'une société plus égalitaire.

Mais tout est dans tout et une politique dans un domaine peut avoir des conséquences dans d'autres. Par exemple, une fiscalité bien pensée aura des effets sur les aspects « gestionnaires » mais aussi en matière d'environnement et de justice sociale. La division en chapitres du programme qui suit vise à en faciliter la lecture mais nous tenons à insister sur le fait qu'Ecolo a le souci de mener des politiques globales, qui prennent tous les aspects en compte, et non des politiques parcellaires destinées à contenter des catégories sociales particulières, avec des vues électoralistes.

* _ * _ *

I Pour une ville plus verte

1. Introduction

Pour Ecolo, gérer une commune ou une ville, c'est **bien plus qu'être bon gestionnaire**. C'est aussi penser à demain et après-demain et mettre en place des solutions pour sortir des impasses dans lesquelles nous nous engouffrons (réchauffement climatique, perte de la biodiversité, épuisement des ressources). C'est vouloir un changement fondamental. Ecolo veut opérer la transition d'un système fondé sur toujours plus de production et de consommation vers **une prospérité réinventée**, dans les limites de la planète et pour tous ses habitants. Cela commence au niveau local et dès aujourd'hui.

Ce chapitre s'articule autour de 6 axes :

- L'aménagement de notre territoire
- La mobilité
- La propreté
- Le cadre de vie
- Le développement de la nature
- L'énergie

2. L'Aménagement du territoire

2.1. Vue d'ensemble

Le projet d'Ecolo porte notamment sur l'utilisation judicieuse et la valorisation, pour le plus grand nombre, des territoires à haut potentiel de développement. Ces espaces, urbains ou ruraux, doivent être aménagés de manière à exploiter le potentiel des zones à urbaniser, en s'attachant à développer la proximité des services et une desserte efficace des transports en commun. C'est sur ces mêmes sites qu'il convient d'agir prioritairement, via une politique foncière active, avec pour priorité la densification des espaces.

Parallèlement, il faut privilégier les potentialités urbanisables existantes plutôt que l'urbanisation de nouvelles terres, déployer les outils de revalorisation de friches industrielles et de remembrement urbain, aménager des espaces verts dans les centres urbains et freiner l'extension des agglomérations pour permettre le maintien de l'agriculture et de la biodiversité. Ces espaces jouent, en effet, un rôle majeur pour la qualité du cadre de vie, la gestion des risques d'inondation, les services écosystémiques (services rendus par les milieux naturels mais aussi par rapport à la capacité d'adaptation aux changements climatiques – tampon des îlots de chaleur urbains) ou encore la capacité d'adaptation des territoires (disponibilité future pour agriculture relocalisée, autoproduction alimentaire urbaine, etc.)

2.2. Nos priorités

2.2.1. Viser des logements bien situés et garantir un milieu de vie de qualité pour tous

Dans le contexte actuel de lutte contre le réchauffement climatique imposant de limiter drastiquement l'utilisation du pétrole, il convient, dès à présent, d'intégrer la question de la mobilité dans l'articulation de l'habitat avec l'implantation des activités économiques et des équipements. Il est ainsi indispensable de recentrer l'habitat autour de noyaux permettant l'accès aux services et commerces de base, de privilégier l'implantation d'activités économiques dans le tissu urbain, de favoriser les commerces de proximité comme réelle alternative aux grandes surfaces tout en protégeant les espaces agricoles ou naturels de hautes valeurs en y décourageant l'installation de logements et d'activités. Pour atteindre ces objectifs, différentes pistes peuvent être explorées :

- Réhabiliter d'anciennes friches
- Reconvertir en logement les étages au-dessus des commerces
- Rehausser des bâtiments existants
- « Reconstruire la ville sur la ville » par des opérations de déconstruction / reconstruction
- Imposer la mitoyenneté sur les volumes principaux

Dans les quartiers fortement urbanisés, les espaces libres doivent être utilisés pour humaniser les grands ensembles et développer une vie de quartier. Multipliés et embellis, ces espaces publics seront amenés à exercer des fonctions sociales importantes, lieux de rencontre, nature en ville, potagers urbains, plaines de jeux, espaces sportifs. On n'oubliera pas de prêter une attention particulière à la qualité du mobilier urbain (confort et solidité) mis en place et à son accessibilité pour les moins valides. Pour décloisonner ces parcs réinventés, valorisons notre trame bleue et faisons réapparaître nos rivières, à savoir la Haine et la Trouille, comme élément structurant de la cité et de son paysage.

2.2.2. Développer une culture de l'information et de la participation des habitants

Nous sommes tous plus ou moins directement concernés par l'aménagement du territoire. Cependant, notre lien avec lui est souvent limité à des aspects administratifs et réglementaires (demande de permis).

Afin de permettre à chacun de se sentir impliqué dans la gestion de notre cadre de vie, il importe d'améliorer l'information du citoyen et des demandeurs de permis afin de rendre les législations plus abordables et plus transparentes. Cet objectif pourrait se traduire par la création d'un guichet de l'urbanisme et par la mise à disposition sur le site internet de la ville des plans, schémas et règlements urbanistiques.

Il s'agit, d'autre part, d'encourager la consultation et la participation sur les projets publics ou privés lors des enquêtes publiques par la présentation préalable de ces projets et par la publication des demandes sur le site mais aussi d'organiser des réunions de participation à

l'élaboration des orientations stratégiques de la commune. Enfin, il est indispensable de rendre un rôle effectif à la Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM).

2.2.3. Concevoir les outils et projets communaux en fonction des enjeux climatiques et environnementaux

Etant donné les questions cruciales que pose la pression de l'urbanisation par rapport à la qualité du cadre de vie, aux besoins en mobilité, à la dégradation des milieux naturels et aux défis climatiques et environnementaux, il est impératif que les outils réglementaires et les plans d'aménagement communaux intègrent une vision stratégique durable.

Afin de diminuer l'impact écologique de nos modes de vie, nous souhaitons modifier les règlements urbanistiques afin de recentrer l'habitat autour de noyaux et d'affecter les zones isolées et mal desservies par les transports en commun à de la zone non urbanisable dans le but de limiter les déplacements

Dans un but d'exemplarité des pouvoirs publics, il est crucial d'adopter les normes passives et l'utilisation de matériaux écologiques pour les bâtiments publics.

3. La Mobilité

3.1. Vue d'ensemble

Les Montois n'en peuvent plus de subir des embouteillages pour rejoindre Mons et il faut leur proposer une alternative à la politique des années 60 du « tout à la voiture ». Il faut offrir aux Montois de réelles possibilités d'utiliser d'autres moyens de transport, en toute sécurité. La mobilité à Mons est un enjeu d'avenir, il suffit de se trouver sur le rond-point Warocqué ou devant Ambroise-Paré, en heure de pointe, pour comprendre qu'on ne peut plus continuer comme cela. Il est temps de revoir la mobilité à Mons !

3.2. Nos priorités

3.2.1. Une vision globale de la mobilité

Il est impossible de résoudre le problème de la mobilité à Mons en traitant les problèmes au cas par cas et en fonction du moment où ils se présentent. Un plan global de mobilité est essentiel ! C'est en multipliant les alternatives à la voiture que nous désengorgerons Mons et permettrons aux montois de se déplacer plus facilement. Nous proposons ici nos solutions pour rendre les Montois plus mobiles et participer à l'amélioration du cadre de vie pour tous.

Faire de la rue un espace public mieux partagé, accueillant pour tous et propice à la rencontre

Nous voulons transformer au rythme des réfections nécessaires et grâce à des subsides, les rues de l'intra-muros montois, les places des anciennes communes et enfin les quartiers résidentiels, en espace partagé. Le revêtement serait sur un même niveau d'un côté à l'autre (sans bordure, ni trottoir) et les priorités y seraient données aux piétons et aux vélos. On remettrait ainsi l'humain au centre de l'aménagement et on favoriserait le contact entre les usagers, amenés naturellement à se respecter.

A Mons la vitesse sera réduite à 30 km/h dans les quartiers résidentiels. Des zones « intelligentes » pourront également être mises en œuvre localement sur les grands axes pour adapter la vitesse en fonction du moment de la journée ou de la circulation. La règle de 50 km/h sera conservée sur les axes urbains dédiés au trafic. Le risque d'accident mortel sera ainsi divisé par 9 et le bruit par 2 sur les voiries passées de 50 à 30 km/h. Ces mesures amèneront en outre d'autres avantages tels que gain de convivialité, baisse de la pollution atmosphérique, diminution des besoins en ralentisseurs et dos d'âne bruyants (ce qui permettra de réinvestir dans d'autres aménagements de sécurisation en concertation avec les riverains).

Aux alentours des nombreuses écoles, il est primordial d'augmenter la sécurité par la présence d'agents de prévention pour aider les enfants à traverser et pour éviter le stationnement sur les trottoirs encourageant ainsi les enfants et leurs parents à s'y rendre à pied ou à vélo. La ville lancera un projet de « rue scolaire » (rue fermée à la circulation à certaines heures) dans le centre-ville montois en apportant aux écoles participantes, tous réseaux confondus, l'aide adéquate pour créer des « dépose-minute » sécurisés, des contacts avec les TEC, etc.

Lors des vacances scolaires, le concept de rue à jouer sera mis en place. Le concept de rue à jouer ou de rue apaisée est assez simple, il s'agit de deux barrières Nadar aux entrées de la rue, ainsi que des panneaux indiquant la limitation de la vitesse à 5 km/h et une affiche avec l'inscription « Attention ici on joue » à côté d'une image d'enfants. Seuls les automobilistes de la rue, ceux qui y détiennent un garage, les fournisseurs de services (médecin ou infirmière en visite, service repas chauds...), transports de personnes handicapées seront autorisés à l'emprunter entre 8h et 20h.

Cette mesure qui réserve toute la largeur de la chaussée aux jeux est prévue par le code de la route et elle s'applique d'ailleurs temporairement dans le cadre de fêtes de quartier. Les « rues réservées aux jeux » permettent non seulement aux enfants de jouer en toute sécurité dans leur quartier, mais elles permettent aussi aux adultes (et pas seulement aux parents) de se découvrir entre voisins et de faire ensemble des activités conviviales entre riverains de tous âges. Il est primordial, pour que cette mesure soit un succès, que les habitants de la rue ou du quartier soient, en majeure partie, favorables au projet. Ils seront donc intégrés dans la réflexion dès le début du projet.

Cette convivialité doit également se poursuivre en milieu rural, notamment à travers la sauvegarde des sentiers, chemins vicinaux et le respect de l'interdiction des deux roues motorisés autres que ceux autorisés par la réglementation des Ravels.

Le développement de la mobilité douce pour les petits trajets nécessite une vraie campagne de sensibilisation, dans les écoles, les clubs sportifs et les administrations mais aussi par l'affichage de plans de ville avec indication du temps approximatif de déplacement depuis la Grand Place à pied ou à vélo.

La Grand-Place sera fermée aux véhicules motorisés (sauf riverains, fournisseurs, PMR...) les week-ends de printemps et d'été pour permettre à tous d'en profiter sans la crainte des

voitures pour les enfants.

Enfin, lors des grands événements, il est indispensable, pour le plaisir et la sécurité de tous, de procéder à la fermeture complète de l'intra-muros ou du centre urbain concerné tant pour la circulation que le stationnement, celui-ci étant redirigé vers des parkings de délestage desservis par des navettes gratuites.

3.2.2. Sauvegarder nos sentiers et nos venelles et faire de Mons une ville agréable pour les piétons

Il s'agira de favoriser le déplacement à pied pour les petites distances en réhabilitant nos sentiers et venelles et en offrant des trottoirs de qualité, sans stationnement sauvage dessus.

Nos rues, sentiers et chemins empruntés à pied constituent des alternatives à la voiture pour nos petits déplacements quotidiens. Les besoins en mobilité alternative sécurisée ne cessent de croître.

Il faudra prévoir :

- la cartographie des petites voiries publiques (par petite voirie publique, il s'agit des chemins, sentiers, venelles et servitudes de passage)
- leur entretien annuel (par la ville ou par leur propriétaire en cas de servitude de passage)
- leur aménagement pour les piétons, les marcheurs et les randonneurs
- leur balisage (un objectif de 40 % de ceux-ci balisés pour la fin de l'année nous semble une bonne piste)
- la prise en compte systématique des modes de déplacements doux dans les décisions relatives aux plans et permis d'urbanisation communaux, ainsi que dans les charges d'urbanisme
- la mise en place d'une commission pédestre qui rencontrerait régulièrement les échevins concernés sur les questions des petites voiries publiques, à l'instar de la commission vélo. Le groupe Facebook de sauvegarde des jardins et passages publics regorge de Montois motivés.

La commune doit se doter d'un « **Plan Trottoirs** ». Il s'agira :

- De définir, avec l'aide des services compétents (travaux, mobilité, urbanisme, égalité des chances et autres), des critères pour prioriser la réfection des trottoirs de la commune pour les prochains plans triennaux mais également pour les travaux non prévus réalisés ponctuellement avec des "queues de budget"
- D'envisager, pour définir les priorités, des critères tels que :
 - L'état, la largeur et le type de revêtement des trottoirs
 - Le flux de piétons
 - L'usage quotidien par des PMR

- La proximité d'établissements publics tels que écoles, maisons de repos, hôpitaux...
- La présence d'une piste cyclable sur une partie du trottoir (nécessité de délimiter un espace correct pour les deux catégories d'usagers)
- L'intérêt urbanistique du site (entrée de ville, place de village)
- Les problèmes de stationnement sauvage
- D'établir un cadastre des trottoirs existants (avec phasage mais imposant que les trottoirs choisis aient fait l'objet d'une analyse et d'une comparaison avec les autres besoins identifiés) chaque trottoir étant coté de 0 à 5 (0 pour les trottoirs neufs, 5 pour les trottoirs en fin de vie) permettant à chaque habitant de savoir quel est le degré de priorité de son trottoir.

3.2.3. Une ville cyclable

Afin d'adapter rapidement nos voiries pour les cyclistes quotidiens et de façon complémentaire les cyclotouristes, il s'agirait de planifier 3 types d'aménagements pour constituer un véritable réseau permettant de "ceinturer" le centre-ville et de rejoindre toutes les communes avec des itinéraires cyclables sécurisés et continus :

- Des aménagements, permettant un meilleur partage de l'espace public, qui ne nécessitent souvent que du courage politique et peu de moyens budgétaires (suppression d'une bande de circulation ou d'une bande de stationnement pour tracer une piste cyclable, mise à 30 km/h de voirie résidentielle)
- Des aménagements ponctuels qui nécessitent des petits budgets pour sécuriser un point noir d'un itinéraire ou connecter les voiries locales au réseau RAVEL et aux infrastructures de transport (bus et trains)
- Des aménagements qui nécessitent de gros investissements et donc des subsides wallons voire européens (plutôt que mettre tous les budgets FEDER consacrés à la mobilité dans l'aménagement de parkings qui favorisent le tout à la voiture)

A titre de comparaison, alors qu'à Mons, moins de 3 € par an par habitant ont été consacrés à l'amélioration de la cyclabilité durant la dernière législature, les Pays Bas dont le réseau est déjà assez efficace consacrent minimum 21,97 € par habitant et par an dans les grosses communes (chiffre Fietsberaad) et jusqu'à 60 € dans des villes comme Amsterdam. Pour une ville comme Mons, cela impliquerait des investissements de l'ordre de 2 millions d'euros par an.

Les priorités devront être :

- La piste cyclable continue sur la petite ceinture et différents points noirs dont notamment le Pont de Ghlin, l'avenue de Jemappes, la rue Grande à Maisières
- Des investissements pour de nouveaux aménagements au Grand Large, Avenue Maistriau, rue des Viaducs...

- L'intégration d'un volet vélo dans les travaux programmés, notamment Rue d'Asquillies, rue Emile Vandervelde, rue du Mouligneau

Outre les aménagements du réseau, il s'agit également pour améliorer les services aux cyclistes :

- De publier des cartes et de baliser des itinéraires, pas seulement pour les cyclistes de loisir mais surtout pour les déplacements quotidiens vers les écoles et les lieux de travail et de vie
- D'amplifier la mise en place des infrastructures d'accueil et de promotion du vélo : range-vélos sécurisés, vélos partagés, stationnements temporaires surveillés lors des événements (Doudou, Fête de la bière, Feux de la St Jean, Biennale, Brocantes, etc.)
- De développer les formations dans toutes les écoles, les administrations et les entreprises en augmentant les budgets et subsides aux associations comme Provélo
- De renforcer la cellule mobilité à hauteur des missions à mener
- De sensibiliser la population pour provoquer un transfert modal et favoriser le respect entre usagers
- De tenir compte de la mobilité douce dans d'autres politiques communales (urbanisme, travaux, fêtes : locaux à vélos dans les immeubles, asphaltage de bandes cyclistes en centre-ville plutôt que pavés, etc.)
- D'intégrer la police locale dans la sensibilisation des autres usagers, la prévention du vol et l'information des néo-cyclistes

3.2.4. Favoriser les déplacements en train et faire des gares des lieux centraux de l'intermodalité

Dans ce développement de solutions, les petites gares de Mons (Jemappes, Ghlin, Obourg, Nimy et Havré et pourquoi pas Cuesmes) ont un rôle important à jouer.

Tout d'abord en ayant un objectif ambitieux, celui d'avoir un jour un réseau express Montois et de rouvrir la gare de Cuesmes. Pour ces mesures, il s'agira de faire entendre la voix des Montois dans d'autres niveaux de pouvoir. Ensuite, en développant sans tarder une série de mesures de compétence communale afin d'augmenter le nombre de voyageurs qui utilisent les petites gares de Mons et d'autre part en en faisant des lieux d'intermodalité.

Envisager un Réseau Express Montois

Mons et sa région possèdent un potentiel sous exploité de dessertes urbaines ou avec le Borinage. Les parties montoises des lignes 96, 97 et 118 doivent pouvoir se penser comme un moyen de se déplacer vers Mons et dans le grand Mons. Il s'agit de développer progressivement un réseau de qualité desservant Mons et offrant des alternatives fortes aux personnes qui se déplacent dans Mons ou vers Mons.

Rouvrir un arrêt aux gares de Cuesmes et de Ghlin (y compris le week-end)

Située sur la ligne 96 (Bruxelles Quévy) entre Mons et Frameries, l'arrêt de Cuesmes n'est plus utilisé. En mai 1994, la SNCB a supprimé la desserte – voyageurs à Cuesmes, contraignant une grosse centaine d'usagers quotidiens à un trajet en bus beaucoup plus long ou les poussant à reprendre la voiture. Les quais sont toujours là, le train passe toujours, pourquoi donc ne pas refaire s'y arrêter le train ? Pour emmener les voyageurs à Mons ou à Bruxelles. C'est en tout cas l'une des solutions identifiées dans un rapport stratégique de la SNCB et proposées par le rapport Pollec (Politique locale Energie Climat).

Situation semblable à Ghlin, où le train omnibus dessert le week-end toutes les gares dont Pairi Daiza (Cambron-Casteau) et Erbisoeul, mais ne s'arrête pas à l'arrêt de Ghlin ! Lorsqu'on y ajoute la disparition pure et simple de la plupart des lignes de bus le week-end voici quelques années, cela prive complètement, les samedis et les dimanches, les habitants des quartiers du Mouligneau et du Busteau d'une solution de transport en commun proche de chez eux.

Réinvestir les bâtiments avec des solutions mixtes ; abris de voyageur-salle de quartier

Dans les gares où les bâtiments existent encore, il convient de les récupérer et de les utiliser notamment pour en faire des endroits chauffés et à l'abri pour attendre le train mais pas seulement. A Ghlin, par exemple, le bâtiment vide pourrait utilement accueillir une maison de quartier (la maison de quartier à Ghlin est située au Festinoy, distant de près de 5 km...) qui disposerait d'un espace pour accueillir les voyageurs qui attendent le train. Idem pour celui de la gare d'Havré qui ne possède aucune maison de quartier. A Jemappes, le projet initial de commissariat intégré à la gare prévoyait qu'une partie du bâtiment, toujours vide, soit utilisée à destination des voyageurs.

Des gares pensées pour les cyclistes

Des aménagements cyclables doivent permettre de rejoindre les différentes gares de façon sécurisée à vélo.

Par ailleurs, chaque gare devrait disposer d'un parking vélo abrité et sécurisé. Commençons déjà par doter au moins chacune des gares d'un range-vélo abrité ; la gare de Ghlin ne possède pas le moindre parking vélos, les autres parkings vélos sont rarement abrités.

Enfin, dans l'idée d'ouvrir les gares encore existantes comme maison de quartier et espace abrité pour les voyageurs, il convient d'avoir un petit espace avec un peu de matériel pour pouvoir réparer une petite panne de vélo.

3.2.5. Des bus pour tous

Les horaires avec les TEC doivent être pensés pour faciliter la vie des usagers et leur permettre de passer du bus au train et du train au bus facilement. Une série de petits aménagements doivent permettre de renforcer cette complémentarité.

En parallèle, les habitants des zones densément peuplées doivent pouvoir se rendre en bus rapidement dans une gare. Il n'est pas normal que les Flénusiens ne puissent pas rejoindre la gare de Jemappes en transport en commun.

Les bus doivent pouvoir circuler prioritairement, en site propre, sans détours et avoir des horaires adaptés aux demandes. Il n'est pas normal de ne pas pouvoir revenir de Mons en bus après 20h.

Par ailleurs, lors de grandes festivités comme la Ducasse de Mons, des partenariats doivent être organisés avec les TEC pour avoir des bus desservant les villages. Si ça a été possible pour l'ouverture de Mons 2015 ou d'Ikea, ça doit être possible plus souvent !

Les cartes pour les bus intra-muros doivent être vendues ailleurs que dans les TEC, à l'office du tourisme, aux guichets de la gare, dans les magasins, etc.

3.2.6. Moins de voiture, mieux de voiture

Si Ecolo est résolument contre le « tout-à-la-voiture », il reconnaît l'utilité de ce moyen de transport et n'est certainement pas hostile aux automobilistes. Mais la voiture coûte cher et pollue. Il faut donc en faire un usage le plus rationnel possible. A ce titre, la voiture avec le chauffeur seul au volant n'est pas le bon exemple.

Il faut donc favoriser le covoiturage en mettant à disposition gratuitement un logiciel qui permet facilement de trouver des partenaires et en multipliant les aires de covoiturage et de partage d'auto.

Des espaces disponibles autour des petites gares seront à la fois des incitants à prendre le train quand c'est possible ou à favoriser le covoiturage au départ de ces gares. Des stations de type Cambio peuvent également y être installées.

Enfin l'état lamentable de certaines voiries doit être dénoncé, tel le chemin de l'Inquiétude (qui mène aux Grands Prés) ou la rue Bouteiller (celui de la Protection Civile à Ghlin). La Ville y place des rustines une ou deux fois par an, ce qui fait une succession de trous et de bosses et, au final, des dépenses sans cesse recommencées. A cet égard, il s'agit comme pour les trottoirs de réaliser un cadastre sur l'état des voiries et de prioriser leur réfection en fonction de la fréquentation de la rue, de son état et des travaux d'égouttage nécessaires.

3.2.7. Faire de l'administration communale un exemple

La ville de Mons au travers de ses élus et de son personnel doit montrer sa capacité à utiliser massivement les modèles de mobilité qu'elle défend dans un plan de déplacement du personnel communal.

Permettre au personnel d'utiliser des systèmes de voitures partagés CAMBIO ou de voitures à plusieurs VAP pour les déplacements professionnels, c'est d'abord réduire le parc privatif de la commune mais c'est aussi permettre le développement de ces services sur la commune et les rendre plus efficaces pour les autres utilisateurs. Encourager l'utilisation de vélos pour les besoins des agents ou pour les déplacements vers le domicile par la mise à disposition de douches et de vestiaires, et par le financement du matériel (vélo, cadenas, casque...), c'est encore une fois réduire la flotte de véhicules communaux mais c'est aussi créer un effet de masse qui rend le vélo plus sûr.

Organiser la présence de policiers en uniforme dans les transports en commun pour leurs déplacements domicile-lieu de travail et pour les missions non urgentes, permettrait de sécuriser le réseau tout en diminuant les voitures sur les routes.

Pour se rendre à chaque conseil communal, mettre les élus, bourgmestre et échevins, en selle, serait une façon sympathique mais efficace de populariser la pratique du vélo.

4. Propreté : Mons deviendra (enfin) une commune propre

4.1. Vue d'ensemble

Tout le monde est d'accord sur le constat : Mons n'est pas assez propre et particulièrement dans certains quartiers ou entités. Une partie des citoyennes ont régulièrement une attitude incivique en jetant leurs ordures n'importe où. Et c'est l'ensemble des autres citoyennes qui souffrent de la saleté de la Ville. Les pouvoirs publics seuls ne réussiront pas à résoudre ces problèmes s'il n'y a pas en même temps une collaboration citoyenne. Ce qui n'exclut pas un renforcement des sanctions contre les salisseurs.

La commune organisera des opérations de nettoyage par quartier, surtout là où des comités de quartiers existent. Elle fournira le matériel et une partie du personnel et les habitantes formeront le reste de l'équipe. Quand un endroit aura été nettoyé en collaboration avec les services de la Ville, un panneau indiquera ce que ça a coûté à la collectivité.

Si des citoyennes ou des associations s'engagent à entretenir la propreté dans un certain périmètre (comme le cas existe à Jemappes), la Ville les récompensera, par exemple en les exonérant de la taxe sur les immondices.

4.2. Nos priorités

4.2.1. Eduquer la population dès le plus jeune âge à l'importance de la propreté publique

Pour cela la Ville de Mons :

- Invitera des associations spécialisées à éduquer les enfants dans les écoles communales à l'importance du tri des déchets et au maintien de la salubrité publique
- Informera les citoyens des gestes qui comptent en matière de maintien de la salubrité publique ainsi que des sanctions en cas de comportement incivique
- Soutiendra les commerçants et les indépendants dans leurs recherches d'une gestion active de leurs déchets qui soit bénéfique à la fois pour la commune et pour leur entreprise
- Développera et renforcera le recours à la médiation dans le traitement des problèmes d'environnement ;

4.2.2. Prévenir l'apparition de la malpropreté

Pour cela la Ville de Mons :

- Etablira un plan de prévention des déchets élargi à toutes les catégories de déchets, (pas uniquement les déchets ménagers et assimilés), en cohérence avec les plans existants aux autres niveaux et axés sur la sensibilisation et l'éducation, la mise en place de nouvelles structures de collecte (donneries, ilots de tri dans l'espace public ...) et prévoyant des mesures de contrôle efficaces ;
- Installera des toilettes publiques dans tous les quartiers commerçants et entretiendra les urinoirs publics
- Initiera un partenariat avec les cafetiers du centre-ville pour l'instauration d'un « pipi-pass » qui permettra, après paiement d'un forfait, d'avoir accès aux toilettes de tous les cafés lors de moments de grands rassemblements comme la ducasse par exemple, permettant par-là à la fois de maintenir la propreté en rue et diminuera le « budget toilettes » des fêtards
- Installera davantage de poubelles dans les rues, celles-ci seront composées de différentes urnes de collecte sélective, d'un cendrier et d'un distributeur de sacs en plastique forts utiles pour les propriétaires de chiens
- Encouragera les entreprises, et en particulier les PME et les indépendants, à mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets notamment en suscitant des synergies
- Proposera aux citoyens un service de prêt de matériel permettant de réduire les déchets (ex : broyeur de végétaux)
- Soutiendra la suppression de la partie forfaitaire de la taxation déchets notamment en transformant les taxes forfaitaires sur les déchets ménagers en un paiement proportionnel au poids des déchets produits par les ménages, ou si ce n'est techniquement pas possible, proportionnel au volume (sacs payants). Le passage au conteneur à puces pour les déchets résiduels sera généralisé dans les zones où c'est techniquement possible, de façon à diminuer au maximum la production de déchets et donc la facture pour les citoyens
- Envisagera, pour le Doudou et autres manifestations festives, l'abolition des gobelets à jeter pour les remplacer par des récipients consignés comme cela se fait ailleurs, dans d'autres villes et lors de fêtes estudiantines.

4.2.3. Améliorer le traitement de réparation des souillures de l'espace public

Pour cela la ville de Mons :

- Donnera un statut et une visibilité aux agents de propreté ;
- Organisera des opérations propreté avec les riverains (bords de route) ;
- Créera des collaborations avec la population pour le nettoyage de leur quartier.

4.2.4. Mieux sanctionner les incivilités et infractions environnementales

Pour cela la ville de Mons :

- Améliorera la police de l'environnement en créant une cellule de policiers formés au droit de l'environnement et chargés de développer des stratégies d'identification des délinquants de l'environnement, en collaboration avec les services communaux
- Mettra en place une collaboration efficace avec les services régionaux de la police de l'environnement
- Appliquera le principe du pollueur-payeur
- Mettra des moyens de surveillance et de sanction (amendes administratives ...); dans la mesure du possible, remplacera l'amende par un travail d'intérêt général de nettoyage (prise de conscience)

4.2.5. Une première action efficace et pas chère

Ecolo s'engage à initier un partenariat avec les cafetiers du centre-ville pour l'instauration d'un « pipi-pass » qui permettra, après paiement d'un forfait, d'avoir accès aux toilettes de tous les cafés lors de moments de grands rassemblements comme la ducasse par exemple, permettant par là à la fois de maintenir la propreté en rue et diminuera le « budget toilettes » des fêtards.

Mons vers le zéro déchet ! Premier objectif : diminuer de moitié le nombre de kilos de déchets par an et par habitant

Aujourd'hui, nous produisons 311 kg de déchets par an par habitant. Ces déchets coûtent cher à la collectivité et à chaque citoyen-ne. L'objectif de la Wallonie est d'arriver à 100 kg de déchets non recyclables en moyenne à l'horizon 2025. Relevons ce défi en montrant la voie à Mons ! Moins de déchets, c'est moins de taxes chaque année !

La commune encouragera le développement du compostage collectif (conteneurs à compost par quartiers) et à domicile (bacs à compost à faible coût), en association avec le soutien et le développement des potagers collectifs (bénéficiaires du compost final).

Comme cela se fait déjà ailleurs, un parc à conteneur mobile verra le jour et se déplacera dans toutes les communes du grand Mons pour y récolter les encombrants et autres déchets n'entrant pas dans les sacs ménagers.

5. Un cadre de vie sain pour une meilleure santé

5.1. Nos priorités

5.1.1. Améliorer la qualité de l'air

- Aider les habitants à remédier aux pollutions intérieures par la diffusion d'information et la mise en place d'un guichet-conseil ; Lutter contre l'utilisation de produits nocifs par les particuliers et les industries locales¹
- Améliorer la qualité de l'air, principalement au niveau des particules fines causées par les véhicules diesel, notamment en diminuant la pression automobile, en généralisant les zones 30 et en développant les zones de basse émission au niveau de la commune.
- Améliorer les outils de mesures en plaçant des outils de mesures en centre-ville.

5.1.2. Lutter contre les nuisances sonores

Le bruit constitue une des nuisances les plus répandues et des plus pernicieuses. On estime à 60 décibels la quantité moyenne de bruit supportée quotidiennement par un individu. A 90 décibels, il existe un danger réel d'atteinte à la santé individuelle et, à 130 décibels, le seuil de la douleur est largement atteint.

Pour éviter ces désagréments nous proposons :

- D'établir un cadastre du bruit
- D'être proactif dans la gestion de la vie sociale et culturelle pour favoriser le respect réciproque (soirées, nuits, jours fériés, week-end, zones de détente ou de repos, foires, braderies, fêtes foraines ou villageoises ...)
- De veiller à assurer la prévention de la surdité dans les fêtes et concerts organisés dans la commune (limitation du niveau sonore, distribution de bouchons ...)

5.1.3. Augmenter les points d'eau potable

- A Mons, il existe trop peu de points d'eau potable connus du grand public ; aucune signalétique ou information ne permet de savoir où ils se trouvent ! Or, en période de grosse chaleur, les personnes les plus fragiles (personnes âgées et enfants en bas âge) doivent pouvoir se réhydrater régulièrement. Par ailleurs, tout au long de l'année, les personnes sans abri n'ont pas non plus forcément accès à cet élément vital.
- La Ville de Mons doit répertorier les points d'eau potable accessible sur son territoire et en faire la publicité. Elle doit par ailleurs augmenter le nombre de points d'eau potable en réhabilitant des fontaines

5.1.4. Une première action efficace

Chaque Montois·e doit avoir à proximité de chez lui un espace vert, de convivialité et de jeux pour les enfants.

¹ Voir aussi la Fiche Alimentation et agriculture

Rencontrer les gens de son quartier, pouvoir laisser ses enfants jouer librement, se détendre dans un coin de nature, ce sont des demandes bien essentielles de la part des citoyens. La proximité de ces espaces doit permettre aux Montois-e-s de s'y rendre facilement à pied.

Il faudra créer de nouveaux espaces conviviaux pour permettre à chaque Montois-e d'en profiter en pouvant y aller à pied. Dans toute la mesure du possible, des comités de gestion devront être mis en place, comme il en existe pour certaines plaines de jeux, par exemple celle de la rue Henri Dunant.

Les cours de nos écoles communales (qu'il faudra verdir !) pourraient aussi être accessibles en dehors des heures de cours.

6. Développement de la nature

6.1. Les axes d'actions et les propositions d'ECOLO Mons pour les mettre en œuvre

Montrer l'exemple dans les services communaux et les marchés publics :

- Réduire les déchets produits par l'administration communale ; gérer écologiquement les espaces verts en supprimant l'utilisation de pesticides et y favoriser la plantation d'espèces végétales locales. L'objectif « Commune sans pesticide » doit pouvoir être atteint en 2020 si on réalise les recommandations de la motion déposée par le groupe Ecolo au conseil Communal du 11 octobre 2016.
- Intégrer les critères environnementaux dans les cahiers des charges des marchés publics passés par les communes ; cette dernière proposition ne nécessite aucun investissement et permet même d'effectuer des économies.
- Favoriser la biodiversité, les espaces verts publics et la protection de la nature
- Augmenter la surface d'espaces verts accessibles au public – en particulier dans les quartiers densément peuplés – via des projets participatifs avec les riverains. A titre d'exemple, le parc du CPAS (place Nervienne) doit être protégé et sa gestion laissée au mouvement associatif ;
- Dans le dialogue avec les agriculteurs, favoriser le développement de mesures agroenvironnementales et stimuler les meilleures pratiques agricoles pour préserver le maillage écologique ;
- Par rapport au défi de la biodiversité, un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) validé et subsidié par la Région Wallonne doit être adopté. Il aura pour but d'identifier sur tout le territoire de la commune les sites de grand intérêt biologique, de lutter contre la fragmentation des habitats naturels et d'assurer le maintien de corridors verts autour et dans la ville, de restaurer les milieux dégradés et d'accorder un statut de protection aux derniers reliquats du patrimoine naturel local (zones humides, prairies, forêts, terrils, etc.).
- Développer un maillage de zones naturelles vertes et bleues notamment pour ramener espaces verts et zones aquatiques en milieu urbain. A ce titre, la relance du PCDN et de son

projet participatif, sera une action essentielle et prioritaire du projet ECOLO – Ville de Mons.

Cette dernière proposition ne nécessite aucun investissement et permet même d'obtenir des subsides.

Favoriser la gestion durable et intégrée de l'eau et lutter contre les inondations

- Participer activement à la révision des plans d'épuration, notamment en favorisant les techniques naturelles ou extensives dans les zones rurales
- Prendre des mesures transversales de lutte contre les inondations qui s'attaquent tant aux causes (urbanisme, imperméabilisation des sols, ...) qu'aux conséquences (bassin d'orage, digues, bassins de rétention, citernes, ...)
- Mettre en place un règlement communal sur la récupération de l'eau de pluie via permis d'urbanisme

Cette dernière proposition ne nécessite aucun investissement et permet de lutter contre les inondations locales

7. Energie : Mener une politique de l'énergie qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux

7.1. Plan d'action

Mons arrêtera de gaspiller votre argent en diminuant sa facture énergétique !

Aujourd'hui, les dépenses liées au chauffage des bâtiments communaux ne cessent d'augmenter. Hôtel de Ville, serres communales, maisons de repos, écoles, administrations, ... sont des lieux où l'argent se perd dans les courants d'air. L'absence de politique énergétique globale accentue le gaspillage. Mons finance le réchauffement climatique au lieu de financer les projets qui améliorent le quotidien des Montois-es. La commune doit devenir un exemple en matière d'économies d'énergie !

Le potentiel géothermique, que Mons a la chance d'avoir sur son territoire, sera développé au maximum.

Mons incitera ses habitantes à agir : création de rencontres citoyennes énergétiques (informer, faciliter, inciter à la mise en place de plan d'énergie par quartiers), lancement d'achats groupés d'énergie, des primes communales d'énergie à l'isolation, des sociétés énergétiques locales, développement de jumelages énergétiques avec les communes voisines, promotion des actions citoyennes,... Mons s'inspirera utilement de la politique énergétique menée à Courcelles par l'échevin Ecolo compétent en la matière, ainsi que du programme POLLEC (campagne qui vise à aider les autorités locales wallonnes à mettre en place une Politique énergie climat).

7.2. Nos Priorités

7.2.1. Faire de la commune un exemple d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de développement des énergies renouvelables

La commune, après un audit énergétique généralisé, peut agir sur la consommation énergétique de son parc de bâtiments mais aussi sur son parc de véhicules, sur les déplacements de ses employés, sur l'exploitation de son potentiel de production d'énergie.

- Prévoir un échevinat ayant l'énergie dans ses compétences
- Mettre en œuvre un plan d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de développement des énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, utilisation du bois pour des réseaux de chaleur, cogénération ...) qui tende à s'autofinancer
- Inciter les écoles à réduire leur consommation énergétique avec la participation des élèves
- Prévoir un plan de déplacement pour les services communaux et le personnel
- Adopter la norme « Bâtiment passif » ou équivalente pour toute nouvelle construction et la norme « Basse Energie » pour toute rénovation d'un bâtiment communal
- Améliorer la performance environnementale des véhicules communaux en prenant en compte toutes les émissions (Ecoscore)

7.2.2. Assumer le rôle de facilitateur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables pour ses citoyens

- Organiser dans chaque commune à la fois une permanence énergie mais également des actions de sensibilisation visant à répondre aux questions de ses citoyens et à les aiguiller vers les organismes de référence.
- Lancer ou accentuer un plan d'action en matière d'énergie dans chaque CPAS, prévoyant notamment un suivi individualisé des ménages précarisés, bénéficiaires ou non du CPAS, avec un accompagnement pour la mise en œuvre des solutions identifiées (réalisation de petits travaux d'isolation des canalisations de chauffage par exemple)
- Etablir dans chaque commune un cadastre énergétique des logements publics et privés mise en location et susciter des actions d'amélioration de la qualité énergétique de ces logements, en commençant par exemple par les petits investissements à temps de retour très court.

7.2.3. Assumer le rôle de facilitateur des économies d'énergie pour ses entreprises

- Ouvrir un dialogue avec en priorité les petites et moyennes entreprises qui ont parfois des besoins complémentaires afin de trouver des solutions communes avantageuses au niveau environnemental et financier
- Mettre en place une coordination entre les petits entrepreneurs (commerçants,

indépendants) et les autorités responsables du développement économique (intercommunales, OIP – Organisme d'Intérêt Public ...), afin de maximiser les synergies potentielles aujourd'hui inexploitées avec d'autres entreprises de la commune ou de la Région

7.2.4. Inscrire la commune dans l'avenir énergétique

- Forte de son bilan local, la commune doit réaliser un bilan carbone et se doter d'une feuille de route à court (2020), moyen (2030) et long terme (2050). A l'horizon 2050, cela se traduit par un objectif de réduction des émissions de 85 à 90 % par rapport à 1990 et par la mise en œuvre de l'ensemble du potentiel renouvelable dans un but d'indépendance énergétique. Elle ne peut donc faire l'économie d'une réflexion plus large que son territoire en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles tant de ses citoyens, de ses services que de ses entreprises et associations, au niveau communal mais aussi supra-communal.

II Pour une ville bien gérée pour le bien de tous

1. Introduction

Depuis sa création, pour tous les niveaux de pouvoir, y compris au niveau de la commune, Ecolo accorde une importance capitale à l'éthique et à la déontologie dans la gestion du bien public. Ce choix s'accompagne d'une volonté de bien faire les choses pour avoir des communes agréables à vivre pour chacun et chacune. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer l'information et la participation des citoyens mais aussi de garantir la bonne gouvernance et le fonctionnement harmonieux et efficace de l'administration pour répondre au mieux aux besoins de la population. Naturellement, notre éthique se traduit aussi par le désir d'une gestion financière et administrative équitable et rigoureuse, au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Ce chapitre s'articule en trois axes :

- Les Finances Communales
- La Démocratie au niveau communal
- L'Administration communale

2. Finances communales : Assurer une gestion éthique, équitable et rigoureuse des finances communales et de l'administration

2.1. Vue d'ensemble

Malgré la situation difficile, il ne peut absolument pas être question d'un alourdissement de la fiscalité communale vu la situation difficile de la région d'une part et vu les mesures d'austérité prises par le gouvernement fédéral et le gouvernement régional avec l'alourdissement général de la fiscalité qui en découle.

2.2. Nos priorités

2.2.1. Aux autres niveaux de pouvoir, il est essentiel pour Ecolo de renforcer la solidarité entre les communes et l'équité à l'égard des citoyens.

Quand les gouvernements prennent des mesures d'austérité et envoient les plus faibles vers le dernier filet de la sécurité sociale, une ville comme Mons ne peut pas rester silencieuse. En effet, la solidarité doit être organisée au niveau le plus large et la réalisation du droit à la dignité humaine ne peut être laissée à la responsabilité des pouvoirs communaux.

Via des motions notamment, la ville de Mons doit faire pression sur les gouvernements fédéraux et régionaux pour :

- Augmenter le montant du remboursement du revenu d'intégration
- Cesser la chasse aux chômeurs

2.2.2. Instaurer une fiscalité propice aux services et commerces de proximité

La fiscalité communale doit favoriser l'installation de services et de commerces de proximité proches des noyaux d'habitat tels que marchand de journaux, boulanger, boucher, épicier, café, restaurant, pharmacien, cabinet médical, laboratoire d'analyses, coiffeur, crèche, point-poste, agence bancaire, mutuelle, service associatif, atelier d'artisan, etc., afin de favoriser l'accessibilité et la moindre utilisation des véhicules à moteur.

2.2.3. Mettre en place des alternatives au modèle économique dominant

- Veiller à ce que le budget communal tienne compte des initiatives de création de monnaies complémentaires, par exemple le Ropi
 - Donner une place aux « partenariats publics-citoyens » (via la mise sur pied de coopératives d'activité, sur base de l'expérience des coopératives citoyennes) dans la gestion des finances communales
 - Redévelopper les budgets participatifs en collaboration avec les comités de quartier

2.2.4. Développer une gestion financière éthique

Investir « éthique » signifie placer l'argent dans des produits financiers qui investissent uniquement dans des entreprises qui développent des activités économiques tout en respectant un certain nombre de critères sociaux, environnementaux... Ces entreprises, par exemple, ne fabriquent pas d'armes controversées, respectent les lois sociales et les droits de leurs travailleurs, ne sont pas accusées de malversations ou encore ne développent pas une partie de leurs activités dans des pays qui violent notoirement les droits de l'homme. Ainsi, les fonds de pension devraient privilégier les choix éthiques et le respect des travailleurs, des droits de l'homme et de l'environnement, ce qui implique bien entendu d'écarter les investissements dans l'industrie des armes, dans le nucléaire, dans la production de pesticides, d'OGM ou de tabac, etc. Les placements financiers doivent s'opérer uniquement par le biais de banques locales reconnues pour leur rôle citoyen.

2.2.5. Planifier la gestion communale sur plusieurs années

Dès son installation, la nouvelle majorité communale devrait déposer un budget pluriannuel voire de législature qui reprendrait les grandes options sous forme de plan d'entretien, de rénovation et d'investissements neufs dans les infrastructures communales, la prévision de l'évolution des frais de fonctionnement, des amortissements et l'évolution des ressources financières futures (impôts, taxes et rétributions diverses). Ce budget de législature devrait faire l'objet d'une mise à jour annuelle pour en contrôler la réalisation, l'évolution et son adaptation.

3. Démocratie au niveau communal

3.1. Vue d'ensemble

ECOLO a toujours défendu l'idée d'une participation citoyenne accrue au niveau communal. En effet, c'est au niveau de sa commune que le citoyen est le plus proche du pouvoir et peut appréhender le mieux la traduction sur le terrain de l'action politique. C'est au niveau de sa commune, de son quartier que le citoyen possède une certaine expertise – il en connaît les points forts comme les points faibles, il détient parfois des solutions ou des idées qu'il voudrait partager. C'est au niveau de sa commune plus qu'aux autres niveaux de pouvoir que le citoyen peut comprendre les enjeux, maîtriser la notion d'intérêt général et respecter le processus démocratique.

Pour **ECOLO**, le renforcement de la démocratie locale passe par une certaine proximité entre les habitants et les mandataires tout en évitant l'écueil que constitue la dérive clientéliste qui favorise certains au détriment des autres.

3.2. Nos priorités

3.2.1. Les Montois·e·s auront une leur mot à dire dans la gestion de la commune et pas seulement le jour des élections

Les Montois·e·s attendent une ville plus citoyenne, plus participative et exemplaire. Au-delà du « droit de vote », ils demandent maintenant le « droit à la parole » et le « droit à la décision ». Il est donc nécessaire d'adjoindre au conseil communal des assemblées qui associent les citoyens au processus de décision.

Une commission mixte composée d'élus·e·s et de citoyen·ne·s sera chargée de donner des recommandations sur les priorités politiques de la commune : les grands projets montois, les principales dépenses budgétaires, etc. Nous utiliserons le tirage au sort comme méthode pour impliquer tous les Montois·e·s dans cette commission. Le tirage au sort est une source potentielle de renouvellement, aux côtés des mécanismes d'élection. Il permet de lutter contre le carriérisme du monde politique et de rendre les institutions accessibles à une plus grande part de la population.

Les conseils d'administrations des organismes soutenus par la commune seront ouverts aux citoyens. Le Plaza ne serait peut-être pas fermé si des citoyens concernés par la culture cinématographique avaient siégé au conseil d'administration !

Nous créons un droit politique nouveau : l'Initiative Citoyenne Communale. Elle permet d'obtenir du Conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyens et, à défaut, qu'il le soumette à consultation populaire. Ce droit d'initiative citoyenne pourra aussi permettre à la commune de devenir une commune-levier vers d'autres niveaux de pouvoir.

Le processus est le suivant :

- 1. Le texte de l'Initiative doit réunir 10 % des électeurs (environ 5000 Montois doivent donc soutenir l'idée) ;***
- 2. Le conseil communal a un an au plus pour voter sur l'initiative. S'il l'accepte, il la concrétise rapidement et inscrit les dépenses éventuelles au budget ;***
- 3. S'il la refuse, le texte de l'Initiative est soumis à consultation populaire communale.***

3.2.2. Les décisions politiques seront rendues publiques et accessibles à tou·te·s

Voter tous les 6 ans ne doit plus rimer avec signer un chèque en blanc. Les Montois·e·s attendent une ville où les informations qui les concernent sont accessibles et où les décisions politiques sont consultables.

A l'aide d'outils appropriés, l'ensemble des décisions du Collège Communal et du Conseil Communal (hors huis-clos) seront consultables par la population du Grand Mons.

L'ensemble des décisions budgétaires et, plus généralement, l'utilisation de l'argent public sera accessible sur une plate-forme en ligne. Citons entre autres les budgets, comptes, subsides aux associations et clubs sportifs.

Cette transparence s'appliquera aussi à toutes les intercommunales dont Mons fait partie, aux ASBL para communales, à la régie et ses filiales.

Trimestriellement, un cadastre de l'ensemble des associations actives sur le territoire de la Ville de Mons sera disponible ainsi que les aides ponctuelles et/ou structurelles reçues par chacune d'entre elles (subside, prêt de matériel, paiement des factures énergétiques, prêt de bâtiments, etc). Le cadastre des bâtiments communaux prêtés ou loué à moindre prix sera accessible à toutes les associations.

Des critères clairs seront fixés et connus pour l'attribution de subsides, de prêts de matériel, de location de bâtiment. Il n'y aura qu'un seul guichet que l'association soit sportive, de la jeunesse, environnementale ou autre. Les critères d'attribution seront rendus publics.

Enfin, la transparence sera totale en ce qui concerne les cabinets politiques du bourgmestre, des échevin·e·s et président·e de CPAS, sur leurs collaborateurs et sur l'ensemble des mandats, internes ou externes, liés à ces fonctions.

Mais aussi...

3.2.3 Formation et participation des enfants et des jeunes à la vie démocratique

Le conseil communal des Enfants et le conseil communal des jeunes ont été mis en place il y a quelques années. Ecolo propose d'en faire un réel outil de formation et de participation à la démocratie en établissant un lien entre ces deux enceintes et le conseil communal, que les débats du Conseil Communal qui concernent les enfants et les jeunes soient répercutés au niveau de leur représentation et que les conseils des jeunes aient un droit de parole au Conseil Communal.

3.2.4. Participation des minorités par le biais des associations

Le droit à la démocratie et à la participation citoyenne doit être accessible à tous. Il arrive cependant qu'en dépit des efforts déployés par les autorités publiques, certains n'arrivent pas à surmonter certains freins (d'ordre culturel, linguistique, social) et se trouvent de facto dans une situation d'inégalité par rapport à leurs concitoyens. Pour surmonter cet obstacle, ECOLO propose de créer une interface entre les autorités communales et les associations qui travaillent au quotidien avec ces populations. Ces associations ont la capacité de porter leur parole et de leur traduire celle des instances communales afin de les associer à l'élaboration

des politiques qui les concernent.

4. Créer les conditions d'une administration sereine, en mouvement et tournée vers le citoyen

4.1. Vue d'ensemble

Ecolo souhaite créer les conditions pour que l'administration puisse jouer son rôle sereinement et que les agents puissent s'épanouir dans leur travail :

- Bien définir le rôle de l'administration : elle gère en fonction de l'intérêt général, elle est associée à la conception de nouveaux projets et de nouvelles politiques, elle est invitée à proposer de nouvelles actions et à participer à l'évaluation des politiques mises en œuvre ...
- Développer une relation de confiance entre le politique et son administration
- Garantir à chaque agent un traitement équitable et la valorisation du travail accompli
- Développer une politique de ressources humaines avec recrutement objectif, évaluation, formation et, le cas échéant, mobilité et possibilité d'évolution de carrière.
- Lutter contre la culture du travail en silo et permettre un travail transversal entre services

4.2. Nos priorités

4.2.1. Mettre en place un audit externe de l'administration communale

Notre administration ne fonctionne pas bien, citoyens et travailleurs sont mécontents, fonctionnement en vase clos, surcharge de travail, politisation de certains postes clés, etc.

Nous mettrons en place un audit externe de l'administration. Celui-ci devra être piloté par l'ensemble des groupes représentés au Conseil Communal afin d'envisager sereinement et tous ensemble les meilleures pistes pour faire de notre administration une administration sereine, en mouvement et tournée vers le citoyen

4.2.2 Insuffler un esprit « orienté citoyen » dans l'administration, pour que le citoyen se retrouve au centre des préoccupations

- Renforcer l'accès à tous, personnes à mobilité réduite comprises, aux services communaux en aménageant l'espace et les horaires.
- Promouvoir, au sein de l'administration communale, une attitude ouverte à la diversité de genres, de cultures et d'orientations sexuelles

4.2.2. Dépolitiser l'administration communale

Recruter le personnel après un large appel public et sur base de procédures neutres, claires, objectives et non discriminatoires qui tiennent compte exclusivement de la qualité et de la compétence des candidats et qui doivent permettre de disposer d'agents qualifiés, stables et indépendants, en position de défendre l'intérêt général.

4.2.3. Mettre en place des conditions de travail qui respectent les travailleurs et leur santé

Une bonne santé au travail permet d'améliorer la santé publique en général ainsi que la productivité et la compétitivité des entreprises. Par ailleurs, les problèmes de santé et de sécurité au travail ont un coût élevé pour les systèmes de protection sociale. Il est donc nécessaire d'assurer aux travailleurs des conditions de travail agréables et de contribuer à leur bien-être général.

Pour ce faire la ville de Mons doit :

- Veiller à l'utilisation de produits sains pour la santé pour les jardiniers et pour les femmes d'ouvrage notamment
- Offrir des horaires de travail adapté
- Réfléchir à la mise en place d'une réduction collective du temps de travail

4.2.4. Une administration qui donne l'exemple

Que ce soit en matière de commerce équitable, de mobilité... l'administration doit montrer l'exemple et avoir des comportements éthiques et environnementaux. Voir à ce sujet nos propositions dans les autres chapitres de notre programme.

III Pour une ville plus juste

1. Introduction

Dans cette partie du programme, nous proposons de détailler 5 axes principaux :

- Le redéploiement économique de Mons
- Notre politique en matière de CPAS
- Une commune ouverte aux aînés et personnes handicapées
- Des Montois en bonne santé
- Agriculture et alimentation

2. Redéploiement économique

2.1. Vue d'ensemble

Face à la crise financière, économique et sociale que traverse notre région, notre pays comme l'ensemble de l'Union européenne, Ecolo refuse de se résigner aux choix d'austérité qui s'en prennent frontalement au modèle social européen, qui détricotent les mécanismes de solidarité sociale et intergénérationnelle et n'offrent aucune perspective en termes de redéploiement économique porteur et de soutien aux entreprises.

Les gouvernements ont décidé de suivre cette logique d'austérité « aveugle », au sens où les choix politiques posés jusqu'ici ne présentent aucune vision de la manière dont les partis traditionnels au pouvoir entendent que notre économie et nos habitants sortent par le haut de la crise dans laquelle nous sommes plongés.

Les mesures envisagées par ces gouvernements laissent plus d'un citoyen dans le doute quant à son avenir. Cette économie de l'épuisement des personnes et des ressources, les écologistes n'en veulent plus !

Ce que nous voulons construire, c'est une économie durable, respectueuse des personnes et de l'environnement, compétitive parce que peu consommatrice en énergie et en matière première, ancrée dans son tissu local, à taille humaine, à la pointe de l'innovation.

2.2. Nos priorités

De Nimy à Flénu, en passant par Saint Symphorien ou Hyon, les Montois·e·s doivent pouvoir faire leurs courses près de chez eux

Acheter son pain et ses légumes, pouvoir retirer de l'argent ou encore poster une lettre sont des besoins essentiels pour nos villages. Ces services facilitent la vie, contribuent à l'animation d'un village et renforcent la convivialité.

Chaque Montois·e doit pouvoir disposer de services de qualité à proximité de chez lui.

Les villages avec beaucoup d'habitant·e·s (Jemappes, Cuesmes, Flénu...) doivent avoir des magasins, des distributeurs de billets et la possibilité de recevoir des colis (il n'y a pas de point poste à Flénu par exemple). Des incitants seront proposés par la commune.

Dans les villages ruraux, il faudra encourager la venue de magasins ambulants tels que boulangerie, poissonnerie, marchands de légumes, etc.

Et plus largement :

- Favoriser la redynamisation du commerce aux centres de la ville et des villages du Grand Mons, l'emploi agricole et la production locale et bio, les marchés.
- Etablir un cadastre accessible à tous les candidats entrepreneurs des cellules commerciales et terrains industriels disponibles dans notre région.
- Limiter le développement des centres commerciaux périurbains à leurs surfaces actuelles et y rendre la norme « Eco-Zonings » obligatoire.
- Favoriser la création de filières productives à faible impact au sein de parcs d'entreprises type 'Initialis', gérés de façon durable et socialement responsable selon la norme « Eco-Zonings ».
- Notablement absents du paysage économique montois, favoriser les groupements d'employeurs, en portant une attention particulière au micro-entrepreneuriat et à l'entrepreneuriat féminin.
- Au sein de l'intercommunale de développement économique démocratisée, rassembler les différents acteurs de promotions de l'emploi qui souvent agissent en ordre dispersé voire en concurrence (Forem, Maison de l'entreprise, incubateurs, Invest, programmes de formation divers, universités...) afin de proposer aux chercheurs d'emploi et au monde socio-économique une offre structurée au lieu de l'inquiétante image de chaos actuelle.

3. Notre politique en matière de CPAS

3.1. Vue d'ensemble

La politique sociale est avant tout transversale, il s'agit donc pour Ecolo d'aborder la question de la politique sociale et de la solidarité dans l'ensemble des politiques menées et de prioriser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Les législations tendent à enfermer le CPAS dans un rôle strict d'insertion professionnelle. A l'heure où le plein-emploi est un leurre, et où les chantres du libéralisme à tout crin veulent faire reporter sur les moins nantis la culpabilité de leur état, Ecolo veut développer d'autres dimensions de l'action sociale (insertion sociale et citoyenne), renforcer et respecter les collaborations avec les acteurs de terrain et le tissu associatif et tracer avec eux les lignes d'une politique cohérente, émancipatrice et durable.

C'est donc dans cette ligne que le CPAS doit être le pivot central d'insertion sociale et citoyenne. Le financement des CPAS dépend pour partie de l'intervention communale. Ecolo veut garantir une stabilité et une prévisibilité de cette part communale pour que les CPAS ne travaillent pas au coup par coup, mais assurent une réelle pérennité aux projets mis en place, ainsi qu'aux engagements de personnel. Les budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire doivent être des leviers d'actions de solidarité allant bien au-delà des obligations légales d'insertion.

La solidarité est loin d'être une compétence exclusivement communale. A d'autres niveaux de pouvoir, Ecolo se bat pour relever les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté, les individualiser et éviter de faire peser sur les CPAS le manque d'emplois disponibles. La solidarité se vit aussi dans l'augmentation des liens sociaux dans les villages, les quartiers. Il s'agit donc d'œuvrer en ce sens pour faire de nos lieux de vie des espaces de solidarité.

3.2. Nos priorités

3.2.1. *Une action urgente et continue contre la grande précarité*

Avoir un logement digne, manger à sa faim ou pouvoir se soigner doit être rendu possible pour l'ensemble des Montois.

Pour ce faire, un partenariat concret sera mis en place entre le CPAS et l'ensemble des acteurs de lutte contre la grande précarité (lutte contre le sans-abrisme, distribution de colis alimentaires, médecine de terrain, etc.). Les dispositifs existants seront renforcés et étendus afin que toute personne dans le besoin puisse y avoir accès.

Ce contexte de solidarité sociale devra permettre l'épanouissement de stratégie d'autonomie individuelle notamment en veillant à ce que tous les types d'accompagnement soient temporaires et visent une autonomie concrètement viable.

3.2.2. *Rompre l'isolement et promouvoir un travail d'insertion*

Rompre l'isolement et la solitude des plus faibles sera une priorité d'Ecolo. Nous souhaitons que se développe un véritable travail d'insertion et d'émancipation sociale et culturelle offrant à tous l'occasion de reconstruire des liens sociaux, de reprendre confiance et d'accéder à

l'autonomie.

En plus des partenaires institutionnels et associatifs, un réseau « voisins solidaires » sera créé afin de développer la solidarité inter-personnelle.

Permettre l'épanouissement de stratégies d'autonomie individuelle, dans un contexte de solidarité sociale, notamment en veillant à ce que tous les types d'accompagnement soient temporaires et visent plus d'autonomie.

3.2.3. Au départ d'un diagnostic territorial, mener des politiques transversales

Au départ de l'évolution des demandes d'aide adressées au CPAS, recueillir, analyser et interpréter des statistiques sexuées en associant tous les acteurs concernés, afin d'établir un diagnostic global. Ceci permettra de construire une politique cohérente de lutte contre la pauvreté.

Établir un inventaire des ressources et services existants sur le territoire de la commune et le confronter aux besoins diagnostiqués par l'ensemble des acteurs, pour adapter l'offre, la compléter, l'ajuster aux besoins des différents publics.

Avec les autres échevinats et institutions, le CPAS doit être le pivot central de la solidarité et de l'action sociale au niveau communal, et rester attentif au fait que les questions environnementales peuvent aussi être des questions de justice sociale. Par ailleurs le conseil communal commun doit devenir un véritable outil pour penser ensemble les politiques sociales.

Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (services sociaux associatifs, écoles, services de santé, associations de femmes ou LGBT –lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres–, sociétés de logements sociaux, théâtres...) pour élargir les possibilités d'interventions efficaces et préventives.

3.2.4. Adapter les moyens des CPAS en fonction des enjeux nouveaux et l'augmentation des demandes d'aide sociale.

Il est impératif de donner aux CPAS les moyens financiers et humains pour qu'ils puissent faire face à l'augmentation des demandes d'aide sociale et à la complexité accrue des problématiques.

4. Une commune qui valorise nos aînés et inclut les personnes en situation de handicap

4.1. Nos Priorités

4.1.1. Penser la politique des aînés et celle des personnes handicapées comme des politiques transversales

Prendre en compte la réalité des aînés et des personnes handicapées dans les politiques de mobilité, de logement, d'aménagement du territoire, de santé et d'autre.

Mettre en place un « service senior » pour :

- Soutenir les aînés
- Sensibiliser les autres services de la commune à la réalité des aînés
- Informer les aînés des sujets susceptibles de les intéresser (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente ...)
- Servir de porte d'entrée pour les demandes de soutien de projets à destination des aînés
- Faire une publicité suffisante à l'handicontact de la ville et intensifier les collaborations autour de lui

4.1.2. Rendre la commune accessible à 100 %

Utiliser de la façon la plus efficace possible l'expertise de la plate-forme des moins valides et de son groupe de travail sur l'accessibilité. Considérer comme un droit indiscutable et primordial la possibilité d'accéder aux infrastructures, bâtiments et lieux publics

Eliminer et, le cas échéant, sanctionner la présence d'obstacles pour les personnes à mobilité réduite : trottoirs encombrés, stationnement sauvage, bordures trop élevées, escaliers impraticables dans les lieux publics, transports en commun inadaptés, phases trop courtes pour le passage des piétons aux feux ...

Poursuivre la mission de sensibilisation en étant particulièrement attentif et exigeant quant à l'accessibilité des bâtiments gérés par la commune : maison communale, maison de quartier, services de la population, musées communaux, propriétés communales ...

Disposer de bancs et de toilettes publiques accessibles au sein de la commune.

Appliquer les législations existantes en matière d'accessibilité des bâtiments, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme (contrôle et sanction) et avoir une attention particulière à l'égard des commerces et des voiries

4.1.3. Favoriser et développer la participation citoyenne des aînés et valoriser leur expérience

La présence de plus en plus d'aînés dans nos communes doit être vue comme un signe de richesse. Un des enjeux majeurs est de valoriser leur expérience et de faire d'eux des partenaires de la vie sociale, économique et politique locale. Nous pouvons par exemple proposer aux aînés d'être témoins pour les cours d'histoire.

4.1.4. S'engager en faveur de la personne en situation de handicap

Désigner un membre de l'administration (le handicontact de préférence) formé au handicap, y compris à la langue des signes, qui soit le garant de l'accompagnement des personnes dans leurs demandes de services

Personne de référence désignée clairement au sein de chaque administration communale pour aider les personnes en situation de handicap

Former le personnel communal au handicap et à la langue des signes, particulièrement le personnel d'accueil et ouvrir ces formations aux secteurs privé ou associatif (moyennant participation aux coûts)

Organiser des actions de sensibilisation au handicap (actions menées par des personnes handicapées) dans les écoles, les organisations de jeunesse, etc.

5. Des Montois en bonne santé

5.1. Nos priorités

5.1.1. Un échevinat spécifique

Pour gérer l'importante matière de la santé des Montois et Montoises, la compétence sera attribuée à un échevinat qui aura également la gestion de matières ayant un impact sur la santé, comme par exemple le sport.

5.1.2. Des collaborations

Des accords de collaborations seront conclus tant avec les structures hospitalières qu'avec les organismes de soins à domicile. Plutôt que de favoriser le phagocytage des autres structures hospitalières, maisons de repos et de soins, services à domicile, etc. Ecolo proposera des accords de collaboration avec les structures qui fonctionnent déjà à la satisfaction des usagers. Dans cette optique, Ecolo favorisera le développement de tous outils informatiques qui faciliteront les collaborations.

5.1.3. Des groupes de paroles

Ecolo aidera à la mise en place des groupes de parole à destination des citoyens atteints de maladie chronique afin de les aider à développer des projets de vie avec la maladie. Certes, il existe déjà énormément d'associations de patients pour de multiples maladies différentes. Il s'agira de prendre contact avec elles afin d'analyser leurs besoins et de faire en sorte de les aider. Dans les cas de maladies où aucun groupe spécifique n'existe, on veillera à en stimuler la formation en se basant sur l'expérience d'autres, existants dans d'autres régions (sur la même thématique).

5.1.4. Contrer l'éventuelle pénurie de médecins

En ce qui concerne l'éventuelle pénurie de médecins, Ecolo proposera d'analyser la situation de terrain, en particulier en ce qui concerne les médecins généralistes. Les années 2018 et 2019 seront décisives pour combler les manquements : les médecins ayant fait leurs études en 6 ans et les autres en 7 ans seront diplômés en même temps. Il serait judicieux que d'ici un an, Mons soit devenu attractif.

Autre piste pour contrer la pénurie de médecins : dans une série de communes, pour

favoriser l'accès aux soins de santé, nous étudierons l'opportunité d'ouvrir des maisons médicales ou centres de santé ouverts à tous (notamment dans les zones rurales). Il sera toutefois impérieux de commencer par une analyse sérieuse des conditions de fonctionnement de ce genre d'infrastructures dans la mesure où l'expérience n'est pas une réussite partout (trop de coûts de fonctionnements par rapport aux services rendus).

5.1.5. Activer la plate-forme « santé »

Une plate-forme santé axée sur la prévention et le dépistage existe déjà via l'Observatoire de Santé du Hainaut mais est sous-exploitée. Il faudra notamment veiller à instaurer de meilleures relations entre médecins généralistes et spécialistes, donc entre l'Hôpital Ambroise Paré et le cercle de Médecins Généralistes de Mons (et du Borinage).

5.1.6. L'avenir des hôpitaux de Mons-Borinage

La réforme hospitalière de la ministre De Block imposera désormais que les hôpitaux s'organisent en bassins de soin de plus au moins 450 000 patients.

Cette réforme est l'occasion de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs de soin du « Cœur de Hainaut » pour enfin avancer vers une réforme au service des patients. Mettre autour de la table tous les acteurs de soins pour créer une dynamique forte afin d'aller ensemble, de l'avant, vers les nombreux défis en matière de santé qui existent dans notre région.

Malheureusement, à Mons-Borinage, la guerre hospitalière frappe encore et toujours. Il y a un an, l'hôpital public Ambroise Paré s'est associé avec Tivoli à La Louvière pour créer un pôle organisé sur une logique de pilier plutôt qu'une logique de continuité de soins. Après la fusion ratée entre Ambroise Paré et Saint Joseph, on a assisté à des débauchages de médecins, des inaugurations concurrentielles et voilà maintenant que, face à la plus importante réforme hospitalière de ces décennies, on prend des décisions à la sauvette.

Pour Ecolo Mons, il importe de :

- sortir de la logique des piliers pour penser à la santé des Montois
- mettre en route des assises de la santé en Cœur de Hainaut, seule méthode qui permettra de mettre tous les acteurs autour de la table et concrétiser une réforme au bénéfice des patients des régions de Mons et du Centre.

6. Agriculture et alimentation

6.1. Vue d'ensemble

Ecolo souhaite permettre à chacun l'accès à une alimentation de qualité, respectueuse de la santé, produite dans des conditions préservant l'environnement et garantissant un revenu correct aux producteurs.

Nous souhaitons mettre en valeur la vie agricole de l'entité et soutenir les producteurs locaux. Nous voulons aussi promouvoir les bonnes habitudes alimentaires pour réduire les problèmes

de santé et transformer les consommateurs en acteur de leur consommation, faisant les bons choix en vue de diminuer l'impact négatif de l'agriculture sur l'environnement.

Nous souhaitons enfin la réduction des pratiques intensives au profit d'une agriculture vivrière de proximité et de filières de distribution courtes pratiquant des prix justes et raisonnables.

6.2. Nos priorités

6.2.1. Chaque Montois-e pourra bénéficier d'une alimentation saine et locale

La santé est un enjeu important. C'est en Hainaut que l'espérance de vie est la plus basse en Belgique ! On sait à quel point être en bonne santé passe par une bonne alimentation. Mais l'alimentation est aussi créatrice d'emplois non délocalisables. De nombreuses initiatives citoyennes existent déjà à Mons pour accéder à une nourriture locale et de qualité : groupes d'achats communs, potagers collectifs... Il est temps que la Ville passe à la vitesse supérieure.

La ville de Mons est un grand fournisseur de repas. Dans les crèches communales, dans les écoles communales, au sein de l'hôpital public Ambroise Paré, dans les maisons de repos. En se réappropriant la préparation et la distribution des repas, matières qui sont actuellement gérées par des sociétés extérieures, la Ville pourra créer de l'emploi et développer une filière d'alimentation locale et saine.

Ces repas « communaux » feront partie d'un projet plus global pour lequel la ville doit réunir les agriculteur·rice·s, associations, chercheur·euse·s, entreprises, commerçant·e·s, artisan·e·s, citoyen·ne·s, consommateurs, élu·e·s locaux, etc. pour faire un état des lieux des besoins et aspirations en matière d'alimentation en circuits courts. Cette base commune permettra ensuite de voir ensemble comment coopérer pour compléter ou créer les filières alimentaires locales et de qualité

Mais aussi...

6.2.2. Favoriser l'accès de tous à une alimentation suffisante, durable et de qualité

- Ecolo souhaite mettre en place une charte communale de l'alimentation durable et un programme d'actions
- Soutenir la transition vers l'alimentation durable dans les lieux de restauration publics et communaux, notamment dans les hôpitaux et les administrations mais surtout dans les cantines scolaires et les crèches. Chaque enfant aura ainsi la possibilité d'obtenir un repas équilibré, sain et de qualité à petit prix
- Mettre à la disposition des gestionnaires de cantine les moyens nécessaires à la transition (encadrement, cahiers des charges type, guides pratiques, collaborations avec le monde associatif ...) et organiser des formations à l'alimentation durable pour tous les acteurs (responsable des achats, personnel de cuisine, enseignant, parent, élève)
- Inclure systématiquement l'alimentation durable dans les marchés publics et faire de l'alimentation durable, la norme
- Intégrer la promotion de l'alimentation durable dans la politique du tourisme en y associant l'Horeca et veiller, pour tous les événements organisés par la commune, à

ce que les fournitures alimentaires intègrent des critères de durabilité

6.2.3. Développer la consommation par les pouvoirs publics des productions locales bio et encourager les filières courtes

Afin de faire de l'administration communale un exemple, Ecolo insiste sur la nécessité d'intégrer l'alimentation durable dans les marchés publics communaux en privilégiant un modèle alimentaire équilibré, développant le goût et la connaissance et utilisant des produits biologiques ou de qualité différenciée dans tous les marchés publics des communes ou de structures para-communales.

Pour enrayer la disparition des petits agriculteurs et permettre le développement des filières courtes, il est indispensable :

- De soutenir l'organisation de marchés de l'agriculture paysanne et biologique au sein des différentes entités et réserver sur tous les marchés hebdomadaires un ou plusieurs emplacements pour ces producteurs
- D'assurer la représentation et la mise en valeur de la production agricole locale lors d'événements et dans les informations communales
- De soutenir la mise en place de coopératives agricoles (commercialisation, transformation, conservation, hall relais ...)

6.2.4. Favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et tournée vers les filières courtes

Différentes actions spécifiques peuvent également être mise en place à destination des producteurs pour favoriser l'agriculture durable :

- Informer les agriculteurs au sujet des mesures agro-environnementales et les encourager à participer au programme par une aide administrative, l'instauration d'une démarche collective ou des surprimes
- Encourager la création d'Entreprise de Formation par le Travail (EFT) ou d'Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) dans le domaine du maraîchage et de l'apiculture
- Réaliser un inventaire patrimonial des terres publiques et soumettre leur attribution à des critères environnementaux et sociaux
- Favoriser l'installation des jeunes ou le développement des plus petites exploitations, créatrices de main d'œuvre, notamment lors de l'affectation des terres communales
- Edicter des règles d'attribution des terres favorisant les productions biologiques, les filières courtes, la conservation des ressources et de la biodiversité
- Mettre en œuvre un plan de lutte contre le déclin des abeilles

6.2.5. Permettre au citoyen de se réapproprier sa production et son alimentation

Chaque citoyen, même s'il vit en appartement, peut lui aussi devenir son propre producteur. La commune peut l'y aider par différentes mesures :

- Promouvoir les potagers collectifs ou les jardins groupés, en réalisant un inventaire des zones susceptibles d'être affectées à des potagers collectifs, et en mettant à disposition des citoyens l'équipement minimal pour leur culture
- Soutenir, réseauter et accompagner les initiatives interpersonnelles et intergénérationnelles de jardins partagés
- Développer les mares, les vergers, les ruchers à vocation pédagogique, tant pour les enfants que pour les adultes, parce qu'ils sont des lieux d'apprentissage des espèces locales, des rythmes naturels et du jardinage écologique
- Mettre sur pied un potager communal de démonstration, en collaboration avec les écoles et/ou le monde associatif et organiser des séances d'information sur les potagers de balcons, le vermicompostage et autres techniques de culture
- Soutenir, en particulier dans les villes, l'installation de compostage de quartier

IV Pour une ville du vivre ensemble

1. Introduction

Afin de rendre notre ville plus agréable, il est essentiel de retrouver des espaces communs et de pouvoir échanger entre citoyens. Pour y parvenir dans les meilleures conditions, nous proposons de développer notre programme au travers des thématiques suivantes :

- Convivialité
- Sécurité
- Jeunesse- enseignement
- Sport
- Interculturalité
- Culture
- Tourisme
- Logement

2. Pour plus de convivialité à Mons

2.1. Vue d'ensemble

Un quartier où l'on se préoccupe davantage de la dame âgée, isolée en période de canicule ou de grand froid, une école de devoirs qui naît de la rencontre entre une association, un comité de quartier et des bénévoles, c'est comme cela que s'exprime la solidarité chaude, celle qui fait que chacun se sent partie intégrante d'une communauté dans laquelle il a envie de s'investir. C'est en encourageant et en facilitant ces actions de solidarité, en renforçant la convivialité par l'aménagement de lieux de vie ou le soutien au bénévolat, que la commune peut, au-delà de ses missions premières d'action sociale, aider chacun à devenir acteur de sa vie et de ses changements.

2.2. Nos Priorités

2.2.1. Des comités de quartier seront mis en place et soutenus pour améliorer le cadre de vie

Les Montois.e.s veulent s'impliquer dans la vie de leur ville et de leur quartier pendant toute une mandature et pas seulement le jour de l'élection. Et ils sont les premiers concernés par les aménagements autour de chez eux !

Sur le modèle d'Enghien, la ville de Mons accordera aux comités de quartiers des budgets participatifs destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie (pour l'installation de plaines de jeu, de composts collectifs, etc.)

2.2.2. Le centre de Mons sera repensé par et pour ses habitants

Les politiques à l'égard du centre de Mons sont exclusivement tournées vers les chalandes ou les touristes. Les Montois·e·s du centre doivent être partie prenante des décisions de leur lieu de vie. Il ne s'agit évidemment pas de nier l'importance économique et culturelle du centre mais de penser aussi la ville pour ses habitant·e·s.

Le piétonnier doit retrouver une dynamique commerciale mais aussi culturelle et résidentielle. Y retrouver plus de logements renforcera son attractivité mais aussi sa convivialité. Plus de logements permettra également d'améliorer la sécurité en évitant qu'il soit mort après 18h.

Il s'agira par ailleurs d'étendre la partie piétonne de notre ville depuis la Grand-place de Mons pour donner aux Montois·e·s l'envie de se déplacer en ville dans un espace de qualité.

Mais aussi...

2.2.3. Rendre aux places publiques leur rôle de convivialité

Actuellement cet élément de l'espace urbain est vu comme un simple morceau de voirie à peine différent de ceux qui y aboutissent. Mais la place est-elle simplement un « bout de voie publique » à l'instar de la rue, des avenues, des cours, etc. La place doit-elle n'être qu'un parking qui parfois s'anime à l'occasion d'un marché ? Pour les écologistes, les places publiques doivent retrouver leur vocation de lieux d'échanges et de convivialité. Rendre ce rôle aux places doit se faire en partenariat avec les habitants pour en faire une place qui leur ressemble.

2.2.4. Encourager le développement d'alternative à la consommation

Notre ville a la chance d'avoir sur son territoire plusieurs groupes d'achats et un service d'échanges locaux. Elle doit absolument encourager ce type d'initiatives qui réinventent les liens que nos citoyens ont entre eux. Elle pourrait par exemple valoriser les groupes d'achats via son site web et offrir une assurance volontaire aux personnes désireuses de participer à un SEL. Elle peut aussi, au départ des bibliothèques communales, créer des services de prêterie (voire de donneries) de matériel de type foreuse, réchaud, etc.

Elle doit aussi encourager les potagers collectifs en mettant des terrains à la disposition des habitants.

2.2.5. Une première action efficace et pas chère

A l'instar de ce qui se fait en Grande-Bretagne, la commune pourrait mettre en place un système de parrainage de bancs publics. Vous souhaitez faire un cadeau original, un hommage, etc. Rien de plus simple vous pouvez via votre ville faire placer un banc dédié dans un lieu de votre choix.

3. Sécurité

3.1. Vue d'ensemble

Pour Ecolo, la politique de sécurité doit s'envisager son angélisme ni excès, en utilisant prévention et/ou répression quand cela s'avère nécessaire.

La sécurité commence par la sécurité d'existence au sens large : un toit, un emploi, un revenu décent... sont autant de facteurs indispensables pour les plus fragiles d'entre nous. Elle passe aussi par une cohésion sociale renforcée. Connaître ses voisins, son quartier, participer aux activités, voilà qui brise l'isolement et éloigne la peur de l'inconnu.

La police de proximité doit être renforcée pour pouvoir jouer un rôle au quotidien ; Ecolo se bat au niveau fédéral pour un financement juste et suffisant des zones de police locales. Les priorités de la police doivent être définies démocratiquement et son action doit être comprise, connue et visible pour être efficace. Ses services doivent être accessibles à tous.

La route doit devenir un lieu où chaque usager peut trouver sa place dans le respect de l'autre. Les usagers les plus faibles doivent être protégés et pouvoir se déplacer en toute sécurité.

3.2. Nos priorités

3.2.1. *Chaque Montois-e aura accès à une police de proximité pour sa sécurité*

Aujourd'hui, les habitant-e-s de Mons ne connaissent plus leur agent de quartier et peuvent avoir des difficultés à entrer en contact avec nos forces de police. Pensons aux commissariats de proximité qui ne sont pas ouverts en soirée, comme celui de la gare alors que c'est le soir que les problèmes sont les plus criants. Par ailleurs, notre zone de police souffre d'un manque d'effectifs dû à sa faible attractivité. Il est temps d'agir !

Les horaires d'ouverture des commissariats de proximité seront adaptés afin de mieux coller à la réalité des besoins, et le commissariat central sera ouvert 24h/24 pour pouvoir assurer un dépôt de plainte à toute heure.

Concernant l'attractivité de la zone de police, des efforts seront faits au niveau des bâtiments des commissariats décentralisés et de l'équipement.

Mais aussi...

3.2.2. *Assurer la sécurité des quartiers commerçants*

Pour cela la Ville de Mons :

- Mettra en place des **patrouilles de police** dans ces quartiers
- Veillera à ce que l'**éclairage public** soit suffisant
- Développera des **partenariats locaux de prévention** dans les quartiers plus difficiles : il s'agit d'accords de coopération entre commerçants, indépendants, citoyens et la police pour échanger des informations et permettre de prévenir les délits

3.2.3. Lutter contre les petites incivilités quotidiennes

Pour cela la Ville de Mons :

- Préviendra autant que possible les incivilités par la **sensibilisation** et le maintien ou la création d'**infrastructures sportives et culturelles** ;
- Aura si nécessaire recours à des **caméras mobiles** pour identifier les auteurs de dépôts sauvages ou d'infractions au code de la route ;
- Optera pour des sanctions type **travaux d'intérêt général** (et non pas financières) envers les plus démunis.

3.2.4. Garantir une police de terrain au service de la population

Pour cela la Ville de Mons :

- Créera un **comité consultatif** rassemblant les différents acteurs concernés par la politique de sécurité à Mons : **autorités communales, police, justice, mais aussi habitants et associations** ;
- Insistera sur l'importance de **patrouilles non motorisées, de jour comme de nuit, dans nos villages et quartiers** (notamment ceux avec un profil spécifique : commerces, prostitution, lieux de fêtes...) ;
- Mettra en place des **commissariats de quartiers ou des points de contact** regroupant police, administration communale... là où le manque de présence se fait sentir ;
- Veillera à la **bonne information** citoyenne sur les services de police : liste et contact des agents de quartier, présence sur le web et les réseaux sociaux, participation à des événements de quartiers, journées portes ouvertes...
- **Evaluera régulièrement l'efficacité des politiques menées** afin de pouvoir corriger le tir si cela s'avérerait nécessaire.

3.2.5. Veiller à ce que la sécurité soit accessible à tous

Pour cela la Ville de Mons :

- Communiquera le **contact des psychologues du bureau d'aide aux victimes** pour permettre aux victimes n'osant pas porter plainte (femmes battues, victimes de violences homophobes...) de passer par eux ;
- Demandera la création d'une **cellule LGBT** (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres) dans la zone de police Mons-Quévy sur le modèle de la police liégeoise ;
- Soutiendra la section Mons-Borinage de **SOS enfants** dans son action ;
- Aidera l'installation de système de **télésurveillance chez les personnes âgées**.

3.2.6. Assurer la sécurité aussi sur les routes

Pour cela la Ville de Mons :

- Tiendra systématiquement compte des **usagers les plus faibles** lors des aménagements de voirie : piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes...
- Fera **respecter les zones 30** (surtout aux abords des écoles), si nécessaire en plaçant des casse-vitesse ou des rétrécisseurs de chaussées ;
- Veillera à **concerter les communes voisines et les autres niveaux de pouvoirs** pour les voiries ne dépendant pas de la commune ;
- Sanctionnera le **stationnement « sauvage »** des véhicules pour permettre à chacun de circuler.

3.2.7. Une première action efficace et pas chère

Pour identifier les problèmes dans les rues et quartiers où l'insécurité existe, Ecolo propose d'encourager les habitants à réaliser des **« marches exploratoires »**. Une marche exploratoire, c'est un petit groupe d'habitants qui va parcourir une rue ou un pâté de maison pour **identifier les points qui créent de l'insécurité** : éclairage ou signalisation insuffisant, absence de cabine téléphonique, pas de secours à proximité, propreté et entretien des lieux... Ces observations et des pistes de solutions peuvent ensuite être communiquées aux autorités compétentes, par exemple la ville de Mons ou la police.

4. Enseignement et jeunesse

4.1. Vue d'ensemble

Pour Ecolo, les actions menées en matière de jeunesse et d'enseignement par la commune doivent concerner tous les jeunes et viser le bien-être général de tous les jeunes sans distinction d'origine culturelle, de classe sociale ou de quartier de vie. Dans une situation de bien-être, les jeunes peuvent mieux apprendre les savoirs fondamentaux qui leur seront nécessaires tout au long de leur vie. Forts de leurs besoins rencontrés, les jeunes pourront plus facilement s'intéresser au fonctionnement du monde et s'ouvrir à la rencontre avec l'autre différent. Visant l'égalité et la cohésion sociale, Ecolo soutiendra la mixité sociale dans toutes les situations de vie des jeunes. Les associations de jeunes ou qui travaillent avec les jeunes sont des partenaires précieux pour leur expertise et leur connaissance de la réalité des jeunes qu'ils côtoient quotidiennement. Ecolo en fera des partenaires de premier ordre. Enfin, Ecolo souhaite que ces actions en faveur de notre jeunesse se déroulent avec les jeunes, en tenant compte de leurs avis et aspirations dans une démarche de participation citoyenne.

4.2. Nos priorités

4.2.1. Améliorer le bien-être de tous les jeunes en tenant compte de leurs besoins particuliers

Pour cela la Ville de Mons :

- Dressera un état des lieux concernant l'offre, la demande, l'état des locaux, la disponibilité de ceux-ci ... et veiller à l'accès de tous les jeunes aux activités proposées, quels que soient le milieu socioculturel, l'origine, l'orientation sexuelle...
- Favorisera l'enseignement de proximité pour dynamiser les quartiers et les villages, notamment par la promotion de la mobilité douce pour les déplacements scolaires
- Mettra en place des déplacements collectifs : covoiturage, rangs scolaires par quartier ou village, déplacements de soirée/nuit, apprentissage du vélo et trajets en groupe et participera à la semaine de la mobilité
- Formera les élèves à la vie relationnelle et sexuelle (avec une ouverture aux différentes orientations) par le recours à des intervenants extérieurs, en partenariat avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les plannings familiaux

- S'assurera, en lien avec les Communautés et les associations actives sur le territoire, de l'existence et de la bonne coordination de services assurant le soutien et la prise en charge des jeunes en souffrance ou en décrochage (AMO, MJ, SAS4 ...)

4.2.2. Renforcer les enseignements fondamentaux dans l'enseignement fondamental

Pour cela la Ville de Mons :

- Prendra conscience que chaque famille montoise paie ses impôts et a droit en conséquence aux mêmes services qu'une autre. Il n'y a pas de raison qu'un enfant inscrit dans le réseau libre ne puisse pas bénéficier des mêmes services de la commune qu'un enfant inscrit dans le réseau communal ;
- Améliorera la communication de la Ville de Mons sur l'offre d'enseignement sur son territoire (pour le site internet par exemple : mises à jour régulières, carte interactive pour localiser les écoles, lister les écoles secondaires actuellement absentes du site de la ville, éviter toute hiérarchie dans les réseaux en classant par ordre alphabétique par exemple) ;
- Donnera accès aux services communaux sans priorité pour l'un ou l'autre réseau (service de prêt de matériel, gardiens de la paix, piscine, bibliothèque et ludothèque...) ;
- Etablira un plan pluriannuel pour sécuriser les abords des écoles qui tiennent compte de la dangerosité des lieux. Plusieurs écoles libres disposent de peu ou pas d'aménagement des voiries alentours contrairement aux écoles communales ;
- Valorisera les spécificités et les actions de chaque établissement, sortir de la concurrence entre les réseaux, jouer plutôt la carte de la complémentarité. A cet effet, un gros travail de revalorisation des Projets Educatif et Pédagogique des établissements d'enseignement communal doit être réalisé (texte communiqué sur internet date de 1998, pas de mise en avant des spécificités des différentes implantations) ;
- Rendra plus d'autonomie aux directions des écoles communales qui dépendent exclusivement des services communaux pour gérer leurs établissements avec la lenteur administrative qui en découle (achat de matériel, petites réparations...). Idem pour la gestion pédagogique : quelle autonomie des directions et équipes éducatives dans l'établissement des Projets Pédagogiques ? Quelle valorisation des spécificités ?
- Décentralisera les aides administratives destinées aux écoles communales dans les établissements pour apporter une aide concrète aux directions sur le terrain et plus uniquement au service éducation de la ville ;
- Fera toute la transparence sur les emplois liés à l'enseignement communal et ceux liés à la commune au niveau des ouvriers et autres aides administratives afin d'identifier si l'intervention de telle ou telle équipe est financée par les subsides enseignement ou par la ville elle-même ;
- Créera une Commission Enseignement composée des différents acteurs du monde de l'enseignement tous réseaux confondus (directions, enseignants, membres de PO, CPMS,

parents, structures extrascolaires...) pour remettre des avis sur des politiques qui touchent indirectement à l'enseignement (mobilité, sécurité, communication...), assurer une meilleure collaboration entre les réseaux et développer l'attractivité de la ville en termes d'enseignement ;

- Accompagnera ses équipes éducatives dans la poursuite d'un enseignement innovant et de qualité qui met notamment l'accent sur les apprentissages de base ;
- Veillera à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves, quel que soit leur milieu d'origine, pour faire de l'enseignement un levier d'émancipation ;
- Veillera à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves issus de familles défavorisées et/ou dont la langue utilisée à la maison n'est pas celle utilisée à l'école (notamment par la remédiation) pour faire de l'enseignement fondamental un levier d'émancipation ;
- Mettra en place des alliances éducatives innovantes entre les écoles (des différents réseaux présents sur la commune) et les partenaires locaux de l'enseignement (collaboration avec les écoles de devoirs).

4.2.3. Favoriser l'ouverture des jeunes au monde et à l'autre

Pour cela la Ville de Mons :

- Permettra au conseil communal des jeunes de rendre un avis sur toutes les politiques qui intéressent les jeunes, que ce soit d'initiative ou sur demande du conseil communal, du collège ou du conseil de CPAS ;
- Incitera les écoles à décroquer les apprentissages et à intégrer les enjeux sociétaux ;
- Evitera les intrusions de la publicité dans la vie scolaire ainsi que les sollicitations commerciales et plus généralement de toute forme de promotion directe ou indirecte pour des entreprises privées ;
- Initiera des projets d'information sur les questions d'inter-culturalité et de diversité, y compris en ce qui concerne l'homosexualité ou la transsexualité
- Sensibilisera à l'égalité entre les femmes et les hommes et luttera contre les stéréotypes liés au genre notamment au travers du projet pédagogique et d'activités ne renforçant pas les stéréotypes de genre ;
- Favorisera en inter-réseaux les partenariats susceptibles de mettre l'école en projet sur la citoyenneté et sur l'écologie.

4.2.4. Soutenir les mouvements de jeunesse

Treize groupes locaux existent sur le territoire de la ville de Mons (5 Les Scouts, 4 Guides Catholiques de Belgique, 2 Patro, 2 autres fédérations). Au total plusieurs centaines de familles sont concernées soit plus d'un millier d'enfants ! Les principales zones sans mouvements de jeunesse sont Ghlin, Jemappes et Flénu.

Pour cela la Ville de Mons veillera à :

- Réunir les différents acteurs des mouvements de jeunesse pour connaître leurs besoins, leurs demandes et construire des propositions concrètes avec eux.
- Intégrer de façon proactive et adaptée les responsables des mouvements de jeunesse locaux à la Commission Consultative de l'Accueil extrascolaire (CCA).
- Mettre à disposition les locaux communaux pour le stockage de matériel et/ou le déroulement des activités hebdomadaires.
- Sécuriser les abords des terrains et locaux (signalisation, dispositifs ralentisseurs...)
- Soutenir l'ouverture de mouvements de jeunesse dans les zones qui n'ont pas la chance d'en profiter avec principalement Flénu, Jemappes et Ghlin.
- Soutenir financièrement les mouvements de jeunesse (subside associatif, gratuité des salles Calva 1x/an, participation aux frais de formation des animateurs, réduction ou gratuité des services communaux comme la bibliothèque, la ludothèque, la piscine...)
- Communiquer sur le service de prêt de matériel qui peut soutenir les soupers, fêtes, camps...
- Transporter le matériel et/ou les enfants pour les camps d'été.
- Soutenir tant financièrement que matériellement l'organisation d'événements inter-fédérations sur le territoire de la commune.
- Valoriser les mouvements de jeunesse existants via les canaux de communication de la ville de façon plus proactive et visible.
- Identifier les zones de jeu accessibles aux mouvements de jeunesse et en dégager de nouvelles en concertation avec les pouvoirs compétents.
- Diminuer ou supprimer des taxes communales pour les mouvements de jeunesse.

5. Sport

5.1. Vue d'ensemble

Etre engagés ensemble pour une politique en matière d'activités et d'infrastructures sportives cohérentes, responsables, responsabilisantes et accessibles au plus grand nombre !

Chez ECOLO Mons, nous ne nous contentons pas de parler de sport ou de le regarder à la TV (même si on aime ça aussi). Nous le pratiquons quotidiennement, en club, en compétition, en loisir. Nous connaissons la problématique du déficit d'infrastructures, de matériel pro et adapté (aux différents sports, âges ou aux handicaps), les difficultés de gestion, d'encadrements sportif et administratif des clubs, d'accompagnement des jeunes, les problèmes d'alimentation, les problèmes d'accessibilité, les opportunités de synergie entre les clubs, l'impact environnemental lié aux déplacements, etc.

Le sport procure plaisir, confiance, bien-être et, bien entendu, condition physique. Le sport est bon pour sa santé et il est un formidable moyen de rencontre des autres, d'apprentissage du respect et des règles de vie en société, de dépassement de soi, d'entraide, d'auto-discipline et d'inclusion. A ce titre, nous considérons que l'accès à l'activité sportive constitue également un enjeu majeur de santé publique et d'intégration. Il est essentiel d'en faire une

priorité politique.

La ville de Mons se doit de garantir un accès universel au sport à toutes et tous, quel que soit l'origine, le revenu, la situation familiale, le genre (F/H/X), l'âge ou le handicap éventuel.

Alors qu'il soit de haut niveau, compétitif, de loisir, encadré ou pas, nous souhaitons donner une nouvelle dimension au sport montois, tout en permettant à chacun de profiter au mieux des infrastructures actuellement disponibles et en définissant une politique future commune visant à offrir encadrement de qualité pour tous, facilement accessible, responsabilisant et responsable.

5.2. Nos priorités

5.2.1. Infrastructures

- Réaliser un cadastre des sports existants sur Mons et des infrastructures disponibles
- Uniformiser et favoriser la multidisciplinarité des structures afin d'en accroître l'efficacité
- Repenser et rénover totalement les infrastructures communales pour en faciliter leur accessibilité au plus grand nombre et limiter leurs consommations énergétiques.
- Accroître les heures d'accès aux infrastructures existantes, notamment la piscine communale à Cuesmes dont les heures d'ouverture posent problème
- Imaginer les nouvelles installations avec les utilisateurs actuels et futurs en co-construisant les projets avec les clubs et les sportifs, et les associations locales
- Rechercher activement les financements via des subsides et des partenariats Privé-Public
- Travailler avec les communes voisines, la Région, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province pour rechercher la complémentarité et les économies d'échelle plutôt que la concurrence. Par exemple, les piscines communales de Cuesmes et Quaregnon devraient travailler plus en synergie qu'elles ne le font.
- Garantir la pratique du sport pendant l'hiver par des installations couvertes "indoor" disponibles en suffisance
- Renforcer les pôles existants en mutualisant les outils (ex. Hall et piscine de Cuesmes) et rechercher un espace commun pour développer un véritable pôle sportif montois (ex. les alentours du Grand-Large qui, notamment, doit devenir un lieu de baignade en été)
- Ouvrir les infrastructures sportives à d'autres projets en lien avec la culture et l'associatif

5.2.2. Sport et situation sociale

- Le sport par les valeurs qu'il véhicule est d'un des vecteurs de la société qui permet au mieux l'inclusion et l'intégration des personnes indépendamment de leur origine, genre et situation sociale.
- Développer et encourager le recours aux (réduction du prix des activités et stages).
- Donner envie aux enfants de pratiquer un sport. En présentant les opportunités d'activités dans toutes les écoles de Mons, notamment avec l'aide de sportifs connus et des clubs. Organiser régulièrement des initiations et des challenges scolaires.
- Sensibiliser tous les publics dans les quartiers. Par exemple, via des activités de Contrats de quartier, via le CPAS, les Maisons de Jeunes, etc.

5.2.3. Sport et genre

- La pratique sportive est encore beaucoup trop inégalitaire. Alors que les jeunes filles sont nombreuses et enthousiastes à pratiquer un sport, on constate un abandon dramatique chez les adolescentes.
- Nous proposons de mettre en place une véritable politique en faveur du sport féminin. En allant chercher les filles, en soutenant les équipes féminines en leur offrant davantage de créneaux horaires, en visant la parité lors des stages, en soutenant les sports les moins inégalitaires (comme le volley, le hockey, les arts martiaux...)

5.2.4. Sport et handicap

- Nous voulons favoriser la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap. Nous proposons d'aller chercher et d'encourager les sportifs potentiels à franchir le pas et pratiquer une discipline sportive. En faisant passer le message simple qu'un handicap physique ou mental ne doit pas constituer un frein à la pratique sportive. Au contraire, le sport est encore plus indispensable et valorisant. Nous proposons de travailler étroitement avec la et les clubs pour mieux intégrer les athlètes en situation de handicap avec les athlètes valides
- En parallèle, il est indispensable de réaliser un inventaire systématique de toutes les infrastructures sportives et de l'espace public aux environs et, le cas échéant, les adapter aux PMR.

5.2.5. Sport et Santé

- L'état physique des jeunes est alarmant (surpoids, diabète...) Nous voulons développer un programme systématique de sensibilisation de la population à une alimentation saine et équilibrée, en particulier à l'école.
- Paradoxalement, dans les centres sportifs, on propose encore trop souvent à la buvette ou dans les distributeurs uniquement de la nourriture et des boissons de faible qualité. La « troisième mi-temps », c'est sympa ! Mais nous voulons imposer dans les cahiers des charges des exploitants des buvettes sportives qu'ils garantissent, à tout le moins, une offre alimentaire alternative compatible avec la pratique sportive.

5.2.6. Sport et Espace public

- Adapter l'espace public pour faciliter les pratiques sportives urbaines : jogging, fitness, skate, street foot, Parkour, etc.
- Soutenir les associations locales et personnes souhaitant mettre à disposition de tous des circuits vélo (route et VTT), circuits pédestres (jogging, marche) ... en les aidant dans le balisage, la propreté et le déblayage
- Étendre l'offre d'espace public (type Agora Space) accessible à tous
- Construire ou améliorer des parcours santé dans les parcs communaux (Jemappes, Ghlin...)
- En favorisant l'utilisation du vélo et/ou des voies piétonnes en Centre-Ville

5.2.7. *Soutenir les athlètes montois de haut niveau*

Par leur statut de sportif de haut niveau, ils-elles doivent tirer tous les autres sportifs vers la pratique régulière et ils participent au rayonnement de notre ville en véhiculant une image positive partout en Belgique, voire à l'étranger. Nous devons les aider en leur facilitant l'accès à des infrastructures de qualité dans la région, à un enseignement adapté. En contrepartie, nous attendons d'eux qu'ils-elles soient les ambassadeur.trice.s auprès des jeunes de notre ville.

5.2.8. *Sport et Subsidies*

Il est certain que la réussite d'un tel programme ne peut se faire sans des apports financiers publics et privés. Afin de remplir les objectifs que nous nous sommes fixés, nous proposons de travailler avec les clubs et associations de manière transparente, équitable et ouverte et aussi profitable pour tous :

- En obligeant les clubs subventionnés par la Ville dans le financement de leur infrastructure de mettre en place des partenariats avec les différentes associations, écoles, ... afin de promouvoir le sport pour tous
- En octroyant des subsides de fonctionnement qui soient le reflet des besoins et des efforts que les clubs mettent en place en termes d'encadrement (par ex. entraîneurs diplômés), de nombre de licenciés, de mesures mises en place pour réduire les consommations d'énergie...
- En octroyant de manière ponctuelle mais récurrente (1x/an) des subsides liés à des projets innovants en termes d'intégration, d'inclusion, de motivation à la pratique sportive, de gestion environnementale...

6. Interculturalité

6.1. **Vue d'ensemble**

Pour Ecolo, il faut se pencher lucidement et largement sur les difficultés liées au « vivre ensemble » et accentuer la lutte contre toutes les formes de peur et de discrimination. La commune doit dynamiser les processus régionaux d'intégration mais aussi développer ses propres dynamiques interculturelles.

Pour réussir l'interculturalité, il faut apprendre à se connaître, à reconnaître ses différences, dès l'enfance, non comme cause de conflit mais comme une autre déclinaison de l'humanité, comme une richesse dont chacun peut être fier. La reconnaissance et la valorisation des minorités, des cultures d'origines, des identités spécifiques permettront à chacun de s'impliquer comme citoyen à part entière et d'être associé à la vie politique de la commune.

L'accompagnement intensif des primo-arrivants et des personnes actuellement précarisées ou exclues du marché de l'emploi doit être une priorité absolue afin que l'immigration devienne une réalité positive, tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine.

Pour réussir l'interculturalité, il faut apprendre à se connaître, à reconnaître ses différences, dès l'enfance, non comme cause de conflit mais comme une autre déclinaison de l'humanité.

S'il est nécessaire pour chacun de vivre son identité, sa culture comme une richesse et une valeur en soi, il importe de soutenir la création de liens sociaux réels entre personnes vivant sur un même territoire et partageant un espace commun. C'est sur le terrain communal que ce brassage trouve essentiellement et naturellement à se développer à l'instar de plusieurs autres villes wallonnes (Liège, Huy, Wavre...), Mons doit adopter une politique de « ville hospitalière » et prendre sa part d'humanité dans la grave crise actuelle d'immigration.

6.2. Nos priorités

6.2.1. Accueillir les primo-arrivants dans un esprit humaniste et les outiller pour favoriser leur inclusion dans notre société

Pour cela la Ville de Mons:

- Participera et dynamisera le **parcours d'intégration** mis en place par la région wallonne afin que les nouveaux Montois connaissent leurs droits et leurs devoirs, comprennent les références culturelles des habitants de notre ville ainsi que l'organisation de la vie pratique au quotidien (école, soins de santé, emploi, ...);
- Soutiendra les associations et les écoles qui organisent des cours de **Français Langue Etrangère**, et incitera les personnes intéressées, enfants, adolescents et adultes, à s'y inscrire;
- Créera un **guichet unique pour l'accueil** de première ligne des primo-arrivants en y associant du personnel de l'administration communale, du CPAS et de l'associatif spécialisé dans le *droit des étrangers*;
- Ouvrira une **classe-passerelle** dans son enseignement primaire et initiera une réflexion pour l'enseignement secondaire organisé par les autres réseaux;
- Mettra en place un **kit d'accueil** pour tout nouvel arrivant dans la commune reprenant l'ensemble des informations pratiques et administratives de la commune;

6.2.2. Valoriser les compétences et les richesses de chacun

Pour cela la Ville de Mons:

- Informera les personnes migrantes des possibilités de demander une **équivalence de leur diplôme** et en assumera le coût
- Sensibilisera la population à l'enrichissement apporté par l'interculturalité
- Créera une **Maison communale des Cultures**
- Développera des partenariats entre les Initiatives Locales d'Accueil et les acteurs du monde associatif et culturel

6.2.3. Lutter contre le repli identitaire

Pour cela la Ville de Mons:

- Soutiendra des projets associatifs de **parrainage** qui permettront aux personnes nouvellement arrivées de rencontrer des Belges et/ou des étrangers bien établis qui les introduiront dans les relations sociales et leur feront apercevoir les aspects concrets de la vie pratique à Mons
- Intégrera dans tous les projets de la commune à la **dimension interculturelle**
- Formera un fonctionnaire communal à la **médiation interculturelle** et le nommera au

titre d'expert pour l'ensemble de l'administration de façon à pouvoir intervenir auprès des pouvoirs publics ou dans les situations de difficulté de voisinage dues à des incompréhensions culturelles

6.2.4. Favoriser la participation citoyenne

Pour cela la Ville de Mons :

- Mettra en place une **Commission Participative de l'interculturalité** regroupant des représentants étrangers, des Montois d'origine, des associations communautaires, les services de l'administration communale et du CPAS, les écoles et les associations spécialisées dans le travail avec les personnes migrantes ;
- Soutiendra la participation des femmes étrangères aux processus de décision ;

6.2.5. Mettre fin aux discriminations en promouvant l'égalité des chances

Pour cela la Ville de Mons :

Renforcera la lutte contre les discriminations à l'embauche au sein de la fonction publique

- Assurera une neutralité active dans ses interventions politiques et ne prendra parti pour aucune conviction philosophique ou religieuse
- Dénoncera la discrimination pratiquée par certains propriétaires
- Limitera, en matière d'état civil/population, ses exigences aux prescrits légaux et n'ajoutera pas de conditions supplémentaires, notamment dans le cadre des mariages, cohabitations légales, regroupements familiaux, ...
- Respectera la législation en matière d'abri de nuit en mettant fin à sa politique discriminatoire envers les demandeurs d'asile et les personnes sans papiers, il n'y a pas de graduation de la pauvreté

6.2.6. Une première action efficace et pas chère

Ecolo s'engage à mettre en place dès le premier semestre de la nouvelle mandature, une **Commission Participative de l'interculturalité** regroupant des représentants étrangers, des Montois d'origine, des associations communautaires, les services de l'administration communale et du CPAS, les écoles et les associations spécialisées dans le travail avec les personnes migrantes. Cette commission examinera sur bases des constats des habitants (belges et étrangers) et des professionnels les défis à relever pour réussir le pari de l'interculturalité à Mons et proposera des solutions qui seront discutées et votées au conseil communal.

7. La Culture

7.1. Vue d'ensemble

De la culture pour tous...

Mons doit garder sa place comme lieu de création, comme capitale de la culture de la Fédération Wallonie Bruxelles et pérenniser son titre de capitale européenne de la culture.

Promouvoir la culture est un levier important car celle-ci contribue à la qualité de vie et à la démocratie. Soutenir les activités culturelles, c'est créer des richesses dans sa ville, favoriser les liens, jeter des ponts et contribuer ainsi au mieux-vivre ensemble. Dans ce domaine, un chemin important a été fait ces dernières années, il s'agit de poursuivre ce développement en privilégiant la participation citoyenne, le partenariat avec les associations et la décentralisation vers les 18 communes.

7.2. Nos priorités

ECOLO souhaite des initiatives diversifiées et accessibles :

- 1) **En favorisant l'accès aux espaces publics à tous les types d'initiatives culturelles :** représentations en rue ; concerts dans les parcs, sur les places ... ; animations musicales ou autres dans les musées et lors d'expositions (notamment le 1er dimanche du mois en instituant une « Journée mensuelle de la Culture »)
- 2) **En garantissant un budget et un personnel communal digne de l'ambition culturelle d'une capitale** de la culture : création d'un service de la culture performant et réunissant des agents aux diverses compétences issues des opérateurs culturels montois (MARS, Fondation Mons 2025, ORCW, Mundaneum...)
- 3) **En optant pour une cellule pédagogique commune aux diverses institutions culturelles** afin de présenter des programmes et activités dans les nombreuses institutions scolaires et universitaires de notre Ville, mais aussi pour susciter et encourager des partenariats et qui sait des créations ou des vocations
- 4) **En garantissant l'accès de chacun à la culture**, quels que soient ses revenus mais aussi, en développant une communication adaptée et une mobilité à moindre frais (billet combiné spectacle/transport en commun) afin que chacun puisse « faire son premier pas » dans les nombreuses salles montoises
- 5) **En favorisant l'accueil en atelier d'artistes ou la mise en résidence**, moyens privilégiés à développer pour que Mons continue à rester un lieu de création, et ce en partenariat avec des propriétaires privés, des commerçants ou des institutions afin de favoriser des parcours d'artistes intra et extra muros
- 6) **En favorisant la participation des citoyens à la vie culturelle de la Ville** en donnant une visibilité plus adaptée à tous les événements organisés sur le territoire montois et en promouvant chaque événement dans le périodique « Mons Capitale Culturelle » ;

- 7) **En pérennisant Mons 2015** par le Grand Huit, aventure culturelle et humaine, élément moteur et boosteur encourageant les associations à se rencontrer, partager et travailler de concert ;
- 8) **En ouvrant la Maison Folie aux associations** et en faisant de ce lieu un lieu de vie journalier, y trouver des agents pouvant aider, conseiller et mener à bien des projets avec les différents acteurs (une charte associative, un guichet « culture », un annuaire de tous les acteurs de terrain, un listing de tous le matériel technique disponible à louer/prêter/échanger...).

8. Le Tourisme

8.1. Vue d'ensemble

Du tourisme Eco et participatif...

Visit.Mons n'est pas simplement un espace d'accueil et d'information. La Direction et les équipes jeunes et dynamiques participent également à la diffusion, la promotion et la communication en obtenant des résultats non-négligeables sur les différents marchés dont la Chine et le Canada pour ne citer que les plus récents.

Le tourisme d'affaires, le tourisme mémoriel, les routes Van Gogh, le patrimoine UNESCO, ... sont autant d'atouts pour notre Ville.

Cependant, le tourisme doit aussi incarner les valeurs et les représentations de la vie du futur. Ces valeurs sont entre autres celles qui ressortent du Film "Demain" et déjà présentes dans l'Eco-Festival "Demain, Mons-Borinage".

C'est en effet autour de la transition vers une société plus durable, dont la canicule estivale rappelle l'urgence, que le tourisme à Mons doit s'orienter. Le thème est porteur et susceptible d'attirer de nombreux visiteurs et collectivités.

Enfin, le tourisme participatif doit être encore plus développé et surtout encouragé auprès de nos concitoyens (« Faire participer la population d'accueil aux activités touristiques ou faire participer les visiteurs à la vie locale du territoire visité »).

Une façon conviviale de repenser la relation entre touristes et résidents, de réinventer le sens de l'hospitalité. Porteur en termes d'image, le tourisme participatif reste marginal quantitativement (les greeters à Mons) car il peine à recueillir l'adhésion des professionnels et institutionnels du tourisme.

8.2. Nos priorités

ECOLO souhaite des initiatives diversifiées et accessibles :

1) En renforçant l'équipe de Visit.Mons insuffisante pour assurer outre l'accueil et l'information auprès des touristes, mais aussi les opérations de billetterie des divers partenaires culturels ou autres ;

2) En maintenant ouverts les lieux touristiques les lundis (comment expliquer aux touristes

l'histoire et le développement de Mons sans avoir accès au Parc du Château les lundis ?) ;

3) En programmant des événements porteurs et attractifs autour des thèmes suivants : Festival de l'habitat léger et alternatif dans le parc du Waux-Hall, Festival de l'alimentation durable et locale, Festival de la mobilité douce

4) En positionnant Mons comme haut-lieu de l'économie circulaire en organisant un dimanche par mois un "marché des Makers" (artisanat, puces, brocante et récupération) sur la Place Nervienne ou ailleurs

5) En aménageant un espace de baignade naturelle et de plage publique au Grand-Large afin d'offrir à la population et aux touristes un endroit de fraîcheur pour faire face aux vagues de chaleurs estivales qui deviendront la norme les étés prochains

6) En promouvant au maximum toutes les initiatives de tourisme participatif : (service d'hébergement temporaire et gratuit, de personne à personne), (bénévoles qui accueillent gratuitement des touristes pour une rencontre avec un habitant lors d'une balade), (réseau mondial de fermes biologiques), (loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite –GPS– pour rechercher ou dissimuler des « caches »), repas chez l'habitant, échange d'appartement ou d'hospitalité, etc. ;

9. Le Logement

L'accès à un logement décent est reconnu par la constitution belge comme élément constitutif du droit à la dignité. Les Montois·e·s attendent une politique proactive qui garantira ce droit pour tou·te·s.

Le dispositif de taxation des immeubles inoccupés sera renforcé et le droit de réquisition de tout immeuble abandonné depuis plus de 6 mois sera activé afin de le mettre à la disposition de personnes sans-abris.

Mons intégrera la dynamique "housing first" qui prévoit l'accès à un logement sans condition pour permettre aux personnes de se relancer dans la vie active.

Les projets liés à la création de commerces seront corrigés afin que l'investissement soit conditionné à la création de logements dans les étages inoccupés.

La structure de l'AIS (Agence Immobilière Sociale) 'Mons-Logement' sera renforcée afin d'agrandir le réseau de logement locatif à loyer modéré.

Enfin, la création de tout nouveau projet de grande envergure (plus de 15 logements) sera conditionnée à la création de logements sociaux ou à loyer modérés. Chaque Montois·e aura accès à un logement de qualité

9.1. Vue d'ensemble

La commune dispose de leviers fondamentaux en matière de logement mais la paupérisation, la diminution de la taille moyenne des ménages, l'évolution de la composition des familles, influencent de manière structurelle le marché de l'immobilier. Un nombre croissant de ménages est contraint de consacrer une part de plus en plus importante de son budget pour se loger et se chauffer.

Pour Ecolo, la priorité est d'assurer l'accès à un logement de qualité pour tous à un prix raisonnable. Aujourd'hui, la part moyenne du budget familial consacrée au logement est de 30 %, cette proportion pouvant atteindre 65 % pour les ménages les plus démunis ! Permettre à chacun d'avoir un logement adapté à ses caractéristiques et à son parcours de vie sans risquer l'asphyxie financière constitue donc la préoccupation principale d'Ecolo. Un autre défi majeur consiste à anticiper la croissance démographique annoncée, en déployant un dispositif diversifié d'opérations qui visent à augmenter le stock de logements disponibles et à densifier le bâti existant.

9.2. Nos priorités

Améliorer la gestion du logement public et augmenter le logement public

Pour cela la Ville de Mons :

- Gèrera enfin *Toit et Moi* de façon responsable et éthique en sortant des petits accords entre amis
- Fera en sorte que le nombre de logements d'urgence, de transit et d'insertion corresponde aux besoins réels de la commune
- Mettra en place des solutions innovantes pour augmenter l'offre de logement pour tous

Pour cela la Ville de Mons :

- Développera les régies de quartiers
- Soutiendra les initiatives d'habitats groupés (notamment pour les aînés : Abbeyfield, colocation, Andromède...) ou intergénérationnels (kangourou, kots étudiants chez un aîné...)
- Prévoira des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite sur le territoire communal et augmenter le nombre de logements publics adaptables et adaptés
- Développera les Community Land Trust et autres projets alternatifs innovants
- Développera des logements collectifs supervisés pour des personnes adultes ne pouvant temporairement ou durablement vivre seules ou assurer la gestion d'un logement
- Renforcera et améliorera le fonctionnement des AIS et des Agences de Promotion par le Logement (subside communal, établissement de réglementations d'attribution, participation des communes dans les conseils d'administration), soutenir les initiatives prises par elle ainsi que par le collectif *Sans toit mais ensemble*

- Agir sur les biens inoccupés

Pour cela la Ville de Mons :

- Réalisera systématiquement un inventaire tenu à jour des immeubles abandonnés et des logements inoccupés
- Fera usage des subsides régionaux disponibles pour l'acquisition et la rénovation des immeubles abandonnés et faire connaître ces droits aux propriétaires
- Mettra en œuvre les sanctions en cas d'immeubles abandonnés ou de logements inoccupés (taxes ou amendes administratives) et les prendre en gestion *via* l'agence immobilière sociale
- Densifier l'habitat

Pour cela la Ville de Mons :

- Favorisera les logements compacts c'est-à-dire les logements denses dont les surfaces ne sont pas surdimensionnées (par exemple : un appartement 2 chambres de 80 m² plutôt que de 130 m²)
- Prévoira une information préalable obligatoire à la délivrance des permis d'urbanisme où sont explicitées les conséquences écologiques des choix du maître de l'ouvrage
- Concevra les logements dans la perspective de les voir évoluer (logements modulables)
- Trouvera un équilibre dans la gestion de la division des immeubles (lutter contre la surdivision mais ne pas avoir de réglementations trop sévères afin de pouvoir diviser si les circonstances le permettent)
- Favorisera les bourses au logement et les initiatives d'habitat groupé
- Augmenter la qualité du logement et ses performances énergétiques

Pour cela la Ville de Mons :

- Appliquera la législation sur les arrêtes d'insalubrité à condition d'avoir la possibilité de reloger les habitants !
- Luttera contre les marchands de sommeil
- Favorisera des logements avec des équipements collectifs (buanderie, garages ...) et des espaces collectifs d'aires de jeux
- Prendra en compte la dimension écologique dans la réalisation, la rénovation et la gestion des logements publics (matériaux durables, performances énergétiques élevées)
- Etablira un cadastre énergétique des logements publics et privés mis en location et susciter des actions pour améliorer leurs performances énergétiques
- Portera une attention particulière à l'aménagement des abords et des lieux communs pour favoriser la convivialité et la sécurité des habitants

- Mettra en place au niveau communal un service de médiation en matière de conflits locatifs